



## SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour :	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ( <i>suite</i> ) .....	1
Discours de l'honorable S. S. Ramphal, ministre de la justice et ministre des affaires extérieures de la République de Guyane et envoyé spécial du Premier Ministre .....	1
Discours de Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël .....	6
Discours de M. Nesti Nase, ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Albanie .....	9
Discours du très honorable K. A. Busia, premier ministre de la République du Ghana .....	13
Discours de M. Ivan Bachev, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie .....	15
Discours de l'honorable Ratu sir Kamisese Mara, premier ministre de Fidji .....	20
Discours de M. Gabriel Valdés, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président de la République du Chili .....	22

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

En l'absence du Président, M. Jimenez (Philippines), vice-président, prend la présidence.

## POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. l'honorable S. S. Ramphal, ministre de la justice et ministre des affaires extérieures de la République de Guyane et envoyé spécial du Premier Ministre.

2. M. RAMPHAL (*interprétation de l'anglais*) : Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies devrait être, quelles que soient les circonstances, un moment marquant dans les efforts que les hommes déploient collectivement pour améliorer la qualité de la vie sur terre.

3. Mais cet anniversaire revêt une signification toute particulière lorsqu'il se produit, comme c'est le cas pour celui-ci, à une croisée des chemins de notre civilisation, alors que la science et la technique ont agrandi à tel point le milieu humain que le domaine de l'homme s'étend maintenant des profondeurs secrètes des fonds marins jusqu'aux limites ultimes de l'espace extra-atmosphérique, alors que la conscience du monde s'est éveillée et a réalisé que la dignité

\* Les 1865ème à 1870ème, 1872ème à 1879ème et 1881ème à 1883ème séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

humaine n'est garantie nulle part tant qu'elle n'est pas respectée partout, et au moment où même les plus puissants ont été contraints de reconnaître les limites de leurs pouvoirs et la nécessité de trouver de nouveaux moyens d'assurer la paix dans le monde.

4. C'est conscient de ce phénomène, à cette heure du souvenir et des aspirations, et dans l'espoir que chacun d'entre nous pourra contribuer dans une certaine mesure à la réalisation pratique des idéaux de paix, de justice et de progrès qui forment le thème de notre anniversaire que je vous présente les opinions de mon gouvernement.

5. Ce faisant, permettez-moi de dire que la Guyane considère que l'élection de l'ambassadeur Hambro à la présidence de cette assemblée, en ce vingt-cinquième anniversaire, est un juste hommage rendu aux nombreuses contributions que le Gouvernement de la Norvège et lui-même ont apportées à la cause d'une société internationale ordonnée.

6. Il est également approprié que ce soit l'un des petits pays du monde qui sont parvenus chez eux à poursuivre leur développement et qui ont exercé une influence favorable dans la communauté mondiale qui fournisse le Président de cette assemblée, au cours d'une session qui doit essentiellement se préoccuper d'assurer pour les petits pays du globe la réalisation des objectifs dont nous avons fait le thème central de notre commémoration.

7. La première des questions que je voudrais soulever intéresse tout particulièrement la session commémorative et, d'une façon plus générale, les travaux de cette vingt-cinquième assemblée anniversaire.

8. Il y a un an, du haut de cette tribune [1780ème séance], la délégation de la Guyane lançait un appel concernant les activités spéciales des Nations Unies dans le cadre de la célébration du vingt-cinquième anniversaire. Nous demandions alors instamment que nos activités, en 1970, ne se limitent pas à une cérémonie commémorative et soient plus qu'un simple satisfecit. Nous lançons un appel pour que soit pris un engagement, envers non seulement les principes de la Charte, mais également envers leur application réelle dans le cadre des Nations Unies. Nous demandions qu'un tel engagement soit suivi d'une action concrète afin que nous puissions regagner la confiance du monde en cette organisation.

9. Aujourd'hui, à la veille de vingt-cinquième anniversaire, la Guyane regrette profondément que plusieurs Etats — plus particulièrement parmi les nations développées, et plus spécialement les super-puissances — n'aient pas donné l'impression qu'ils

prenaient cet engagement et que l'œuvre fondamentale de l'Organisation qui tend à regagner la confiance des peuples du monde n'ait pas encore été entreprise. C'est au nom des peuples du monde qu'il y a 25 ans la Charte des Nations Unies était élaborée.

10. Il y a des moments, dans les travaux de cette organisation, où nous devrions tous nous souvenir de cela, reconnaître que le monde est fait d'individus et non pas seulement d'Etats, et admettre que, parmi les peuples du monde, une unité se crée parfois, au mépris des frontières nationales qui rejette les positions individuelles, une unité qui fait de l'immense majorité de l'humanité cette nation de braves gens dont parlait Evtouchenko. Le moment présent marque précisément une telle époque. Dans leur grande majorité, principalement silencieuse, les peuples du monde sont en faveur de la paix, de la justice et du progrès.

11. Si nous avons échoué dans l'organisation d'une société internationale conforme aux préceptes de la Charte, si nous ne sommes pas parvenus à créer un monde fondé sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce n'est pas parce que les peuples du monde ont rejeté les objectifs que poursuivent ces instruments organiques de la société internationale. Ce sont les Etats, et non les peuples, qui ont échoué. Ce sont ces gouvernements, non les individus, qui doivent œuvrer constamment pour que l'on en revienne à la lettre et à l'esprit de la Charte.

12. Dans l'exercice de ces responsabilités, reconnaissons que beaucoup de peuples du monde se sont montrés de plus en plus méfiants à l'égard des efforts réalisés en leur nom ici, sur les rives de l'East River, et sceptiques à l'égard de l'Organisation et de toute action internationale collective en général, en dépit même des efforts dévoués du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires qui, au service de cette organisation, sont aux prises avec d'interminables frustrations.

13. Reconnaissons aussi que la situation s'aggrave chaque année, car cette organisation ne parvient pas à ranimer l'imagination du monde en lui donnant une nouvelle dynamique d'internationalisme. La génération d'hier mettra peut-être en face de nos échecs et de nos imperfections l'espoir d'un monde meilleur qui était le don de San Francisco. Pour la génération des jeunes qui en seront les héritiers demain, les réalisations d'hier sont choses toutes simples aujourd'hui et ils n'en tiendront aucun compte lorsque nous leur transmettrons un monde dont les difficultés seront le résultat de nos échecs.

14. Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies nous fournit opportunément l'occasion de regagner la confiance du monde dans l'utilité et, en fait, dans la nécessité de notre organisation. Mais cette occasion est en train de nous échapper. Si nous ne pouvons rien faire d'autre, lors de cette session commémorative, que des déclarations de bonnes intentions, si nous ne pouvons faire autre chose que réaffirmer par des paroles un engagement au

respect de la Charte tout en évitant d'accomplir une action quelconque pour la faire appliquer, si nous ne pouvons faire autre chose que proclamer la paix, la justice et le progrès sur terre alors que l'évidence nous fait constater autour de nous la guerre et les conflits, l'injustice et la barbarie, la pauvreté et le dénuement, nous ne devons pas être surpris si les peuples du monde ne semblent pas disposés à nous prendre au sérieux.

15. Cependant, le danger est réel qu'à cette session commémorative et au cours des travaux de cette assemblée, nous ne puissions rien faire de plus. Aussi, j'exprime très franchement à cette assemblée la déception de mon gouvernement devant la teneur de certaines déclarations que nous aurons à approuver à la fin de cette session spéciale. En particulier, la déclaration générale préparée par le Comité du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et la déclaration sur la stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sont, toutes deux, loin de cet engagement que l'on attend des grandes puissances et que la Guyane considère comme essentiel pour la réalisation des objectifs que nous avons acceptés au niveau international. Par le processus de consensus, devenu maintenant familier dans nos méthodes de travail, le libellé de ces déclarations a été si méticuleusement privé de tout vestige d'engagement que ce que nous allons être appelés à approuver par acclamation n'est plus digne d'être applaudi.

16. Heureusement nos efforts ne se limitent pas à cette semaine. Ils se poursuivront durant le reste de cette assemblée, au-delà de cette cérémonie, et ils doivent continuer au cours des 25 prochaines années. Ils doivent se poursuivre avec détermination, car de notre réussite ou de notre échec dépend rien moins que la fin de notre civilisation. Ils doivent se poursuivre avec espoir, car le plus puissant d'entre nous s'est engagé à garantir la survie de cette organisation qui est essentielle au maintien de l'ordre international.

17. C'est contre cette toile de fond de désappointements, mais dans un esprit de persévérance que je voudrais faire les observations suivantes au nom d'un petit pays ayant nouvellement acquis son indépendance, et par conséquent nouvellement Membre de l'Organisation, mais profondément engagé au maintien et à la conservation des deux.

18. Dans leurs analyses des problèmes des relations internationales contemporaines, les hommes d'Etat et les experts ont utilisé toute une série d'expressions pour décrire l'état de crise que l'on constate partout : crise de confiance, crise d'engagement, crise d'opportunité. Chacune de ces expressions est valable, mais ce dont nous avons besoin au moins autant que d'analyse, c'est d'action et c'est précisément de l'identification des zones d'action que notre assemblée devrait en priorité s'occuper.

19. Les thèmes de notre session commémorative sont eux-mêmes des indicateurs d'action. Ils proclament le travail qui reste à faire pour établir la sécurité internationale, pour réaliser la dignité humaine universelle,

pour garantir la justice économique. Ce sont là des impératifs inconditionnels, car ces tâches ne sauraient être retardées si l'on veut tenir les promesses que la Charte contient.

20. L'impératif de justice économique doit retenir de plus en plus l'attention de l'Organisation au cours des années à venir, car elle n'implique rien moins que la libération de l'esclavage économique des pays du monde en voie de développement, que l'Organisation, pour bon nombre d'entre eux, a aidé à acquérir l'indépendance politique au cours des 25 dernières années.

21. Aujourd'hui, à une époque de réalisations techniques et scientifiques sans précédent, alors que nous atteignons des mondes nouveaux dans l'espace, alors que, dans les fonds marins, nous descendons vers de nouveaux continents alors que nous faisons reflourir les déserts et que nous détruisons le fléau des maladies dévastatrices, il est humiliant que plus des deux tiers de la population du monde soient sous-alimentés, insuffisamment logés, insuffisamment instruits.

22. Ce qui est plus grave, au fur et à mesure que les communications modernes nous rapprochent les uns des autres, mettent la pauvreté à côté de l'opulence, les sous-privilegiés du monde sont pris dans un tourbillon d'espoirs montants mais non réalisés. Il paraît évident qu'il ne peut y avoir de paix dans le monde tant que leurs cris inévitables et de plus en plus stridents pour demander la justice économique resteront sans écho. Le développement économique effectif des pays sous-développés du monde doit retenir l'attention de toute l'humanité et bénéficier d'une priorité particulière dans l'action de notre organisation.

23. Des sacrifices et des efforts nationaux de la part des pays en voie de développement sont des conditions *sine qua non* de tout progrès. Les engagements que nous recherchons ne remplaceront pas ces efforts et ces sacrifices. Nous acceptons pleinement la nécessité de nous aider nous-mêmes, non seulement comme prix de l'assistance internationale, mais dans notre propre intérêt et pour notre dignité, étant conscients que l'aide extérieure seule ne saurait nous permettre d'atteindre l'indépendance économique véritable.

24. C'est dans cet esprit de détermination qu'il y a un peu plus d'un mois, à Lusaka<sup>1</sup>, 53 pays du monde se sont engagés dans leur déclaration "à cultiver l'esprit d'indépendance, à adopter à cette fin une politique ferme en vue d'organiser leur propre progrès socio-économique et à l'élever au niveau d'un programme d'action prioritaire".

25. Un grand nombre de pays en voie de développement ont déjà préparé un programme dans ce sens. Certains, comme mon propre pays, ont fait l'effort, dès le début, de s'aider eux-mêmes, ce qui représente la pierre angulaire du développement national. Mais l'autodépendance ne saurait suffire dans un système

économique international qui joue contre les faibles et en faveur des forts, qui est conçu pour faire progresser les pays déjà développés et reculer ceux qui sont encore en voie de développement. Il est vain d'exiger d'un homme qui ne possède pas de bottes qu'il se serve d'un tire-botte. C'est une duperie que de lui demander cela alors qu'il est cantonné dans un système qui l'empêche de jamais en acquérir. La vérité est que l'obtention d'une justice économique exige bien davantage que l'autodépendance et l'aide.

26. C'est précisément cette réalisation qui a amené la Conférence de Lusaka à demander que l'on prie instamment notre organisation, et c'est ce que je fais, de

"...recourir aux institutions internationales pour réaliser une transformation rapide du système économique mondial, notamment dans les domaines des échanges, des finances et de la technologie, afin qu'à la domination économique se substitue la coopération économique et que la puissance économique soit utilisée au profit de la communauté internationale;

"...considérer le processus du développement dans un contexte global et...adopter un programme d'action international en vue de l'utilisation des ressources humaines, scientifiques et technologiques du globe au profit de tous les pays, développés ou en voie de développement".

27. C'est là que se trouve la voie de la justice économique. C'est celle qu'il faut suivre si l'on veut que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne nous conduise pas aux désastreuses déceptions qui ont marqué la fin de la première décennie.

28. Mais il est encore un domaine plus immédiat et plus précis dans lequel il y a lieu d'aider les pays en voie de développement à atteindre l'objectif de la justice économique par l'indépendance économique quelles que puissent être les autres mesures préconisées dans la stratégie de la deuxième Décennie du développement. Je veux parler de l'exercice, par les pays en voie de développement, de leur droit de souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles.

29. L'Assemblée générale a affirmé et réaffirmé que tous les pays ont le droit inaliénable d'exercer cette souveraineté dans l'intérêt de leur propre développement.

30. Cette assemblée a invité les Nations Unies à un effort concerté pour parvenir au développement maximum de l'exploitation des ressources naturelles des pays en voie de développement et pour renforcer leur capacité de se charger eux-mêmes de cette exploitation.

31. L'Assemblée a également reconnu le droit pour tous les pays, et en particulier pour les pays en voie de développement, d'assurer et d'accroître leur part dans

<sup>1</sup> Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

l'administration des entreprises qui fonctionnent totalement ou partiellement grâce à des capitaux étrangers et d'augmenter leur participation aux avantages et aux bénéfices de ces entreprises et elle a invité les pays qui fournissent ces capitaux à s'abstenir de toute mesure susceptible d'entraver l'exercice de ce droit.

32. Si les pays en voie de développement désirent faire de la doctrine de l'indépendance un instrument de développement national, leurs efforts doivent tendre avant tout à s'assurer la propriété et le contrôle de leurs propres ressources, et cela conformément à l'esprit, aux principes de la Charte et aux résolutions de cette assemblée.

33. En vertu du point 45 de l'ordre du jour, notre assemblée doit discuter le rapport du Secrétaire général relatif à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. La Guyane espère qu'à cette occasion les pays développés et, plus particulièrement, les pays exportateurs de capitaux donneront au tiers monde l'assurance demandée par l'Assemblée et qu'ils s'abstiendront de substituer un impérialisme économique à la domination politique antérieure. Nous espérons qu'ils s'engageront en outre, dans le cadre de leur participation au développement international, à fournir une aide positive aux pays en voie de développement qui cherchent à se tirer d'affaire par leurs propres moyens en exerçant une souveraineté réelle sur l'exploitation de leurs ressources naturelles.

34. En s'engageant de la sorte, les pays développés feraient beaucoup pour atténuer la crise de confiance qui a forcément suivi les discussions sur la stratégie pour la deuxième Décennie du développement.

35. Notre deuxième champ d'action touche l'universalité de la dignité humaine.

36. Je reconnais que beaucoup a déjà été fait sous ce rapport et c'est tout à l'honneur de notre organisation. La décolonisation a apporté la liberté et la dignité à des millions d'individus mais ce processus n'est pas achevé, ce qui tient, avant tout, à l'instinct primitif de l'homme de dominer son semblable.

37. Lorsque, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, cet instinct est exacerbé par le fanatisme racial et par la perversion de l'*apartheid*, l'inhumanité qui en résulte est une insulte à la dignité de l'homme et un défi à la communauté internationale.

38. Les hommes seront toujours en lutte au sujet des modes de gouvernement, mais ce n'est pas une raison pour se faire la guerre. L'homme ne connaîtra jamais la paix dans l'inhumanité.

39. Le combat pour la dignité humaine dans les dernières enclaves du colonialisme intéresse donc toute l'humanité, et partant notre organisation.

40. Ce qu'il nous faut maintenant, et de toute urgence, c'est l'appui total et positif de tous les Membres de notre organisation, je dirais même de tous les Etats, en faveur de mesures pratiques pour assurer la liberté

et la dignité à l'immense majorité des habitants de l'Afrique australe. Reconnaissons d'ailleurs que ces mesures doivent viser dans une large mesure les bases économiques de l'*apartheid*.

41. Il est déplorable de constater que, tandis que nous adoptons ici des résolutions de censure et de condamnation, en Afrique australe, le colonialisme et la discrimination continuent à bénéficier du soutien d'un système économique international encourageant l'exploitation économique que permettent le colonialisme et la discrimination.

42. Ce n'est pas par hasard que, au moment où les pays en voie de développement affirment, de plus en plus nombreux, leur droit à l'indépendance économique par l'exploitation de leurs ressources naturelles, les capitaux internationaux, eux, tendent à se déplacer vers les régions du monde où le processus de décolonisation a été stoppé ou inversé.

43. Aujourd'hui, les capitaux étrangers et le système d'échanges qui en est le corollaire inévitable contribuent à édifier en Afrique australe un véritable bastion d'intolérance et de répression raciale. En fait, on investit dans l'*apartheid* au nom d'intérêts économiques nationaux et de politiques commerciales non discriminatoires. Les soutiens de l'*apartheid* ne sont d'ailleurs pas uniquement économiques.

44. Ainsi, tandis que les mouvements de libération poursuivent leur lutte légitime avec les maigres ressources dont ils disposent, ils trouvent en face d'eux des armes perfectionnées fournies, sous une forme ou une autre, par les pays développés.

45. A Lusaka, la majorité des Membres de l'Organisation s'est déjà engagée à soutenir solidairement et sans réserve les peuples opprimés de l'Afrique du Sud, de Namibie, du Zimbabwe et des territoires portugais d'Afrique dans leur lutte pour la liberté et pour l'autodétermination, ainsi qu'à leur fournir une assistance matérielle et morale.

46. Les conséquences d'un affrontement éventuel pour la paix internationale sont claires, et notre organisation doit de toute urgence travailler à éliminer les causes fondamentales de cette situation — le colonialisme et la discrimination raciale en Afrique australe — et à favoriser le respect universel de la dignité humaine.

47. Un bon départ serait pris dans cette voie si les Membres de notre organisation s'engageaient, comme l'ont déjà fait les pays non alignés, à imposer l'embargo sur le commerce avec le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie, à rompre les relations diplomatiques avec le Portugal et l'Afrique du Sud, à refuser le droit d'accostage et d'atterrissage pour les navires et les aéronefs en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud, du Portugal ou de la Rhodésie et s'engageaient également à encourager et à aider matériellement les mouvements de libération par l'entremise de l'Organisation de l'unité africaine.

48. Mais le premier pas est la renonciation, par les Etats qui la pratiquent ou l'envisagent, à toute aide concrète aux régimes minoritaires d'Afrique australe, aide contraire aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.
49. En ce moment même, une mission dirigée par le Président la Zambie étudie toutes les initiatives et les mesures propres à faire cesser cette aide.
50. Nous invitons tous les gouvernements intéressés à entendre la voix de la majorité mondiale au nom de laquelle cette mission est menée et à se joindre à nous pour établir des programmes d'action positifs capables de mettre un terme à l'avilissement de l'homme en Afrique.
51. Dans l'intervalle, la Guyane, qui exerce actuellement la présidence du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, attend impatiemment l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sollicité par la résolution du Conseil de sécurité 284 (1970); nous savons du reste que la jurisprudence de la Cour autorise l'optimisme. Il est certain que cet avis fera beaucoup pour le progrès de la légalité en matière internationale, et plus particulièrement pour la mise en vigueur effective des décisions de l'Organisation tendant à faire cesser la domination de l'Afrique du Sud sur la Namibie et à établir l'autorité des Nations Unies dans ce malheureux pays.
52. Pour l'heure, la Guyane s'associe aux propositions précises des pays non alignés, telles qu'elles figurent dans les résolutions de la Conférence de Lusaka sur la Namibie; nous nous joignons spécialement à l'appel qu'ils adressent à notre organisation afin qu'elle lance une campagne de publicité mondiale en faveur de la Namibie, contre le régime illégal et cruel imposé à ce pays par le Gouvernement de l'Afrique du Sud.
53. Toutes ces mesures sont nécessaires si nous voulons que la dignité humaine soit universellement respectée. Faute d'y parvenir, en Afrique australe ou ailleurs dans le monde, l'esprit de l'homme restera enchaîné dans la répression et la discrimination et de notre vivant nous ne verrons ni stabilité internationale, ni paix, justice ou progrès.
54. Le troisième champ d'action auquel je songe est celui de la sécurité internationale. Il n'est pas possible, dans cette brève déclaration, de détailler les nombreuses exigences de ce domaine de l'effort international. Quelques directives suffiront.
55. Tout d'abord, nous devons préconiser un régime de légalité dans les relations internationales. La Commission du droit international et notre organisation tout entière, qui a favorisé l'adoption de conventions internationales sur la base des travaux de la Commission, ont déjà rendu de grands services à la communauté internationale en établissant des règles fondamentales de droit. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un nouvel énoncé des responsabilités des Etats en tant que membres de la communauté internationale.
56. Pour notre part, nous nous félicitons vivement de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies en tant qu'interprétation autorisée des dispositions correspondantes de la Charte. Nous croyons que cette déclaration ouvre la voie à un phénomène qui est peut-être le plus important de tous, à savoir l'apparition d'une éthique de la légalité internationale reconnaissant la compatibilité de la souveraineté nationale avec la responsabilité internationale et débouchant sur un mécanisme capable d'assurer le respect du droit international.
57. Entre-temps, il faut renforcer les institutions que nous avons. Nous devons trouver une nouvelle conception de la juridiction de la Cour internationale de Justice, qui lui permette de jouer un rôle efficace dans la mise en vigueur des dispositions fondamentales de la Charte et nous devons améliorer son statut pour assurer l'universalité de son autorité sur tous les problèmes juridiques qui lui reviennent.
58. Mais un régime de légalité internationale n'est qu'un cadre juridique pour maintenir la paix du monde. Si nous voulons arrêter l'agression, si nous voulons éviter que les obligations juridiques internationales ne soient à tout jamais subordonnées aux diktats de la puissance et des intérêts nationaux, il nous faut de nouveaux mécanismes.
59. Ainsi, la Guyane appuiera la création d'un organisme international pour l'observation de la paix qui établirait la présence des Nations Unies partout où la paix pourrait être menacée dans le monde. Nous croyons qu'un système qui prévoirait l'envoi d'observateurs des Nations Unies, sous l'autorité du Secrétaire général, dans une région quelconque ressortissant de la juridiction d'un Etat, à la demande de cet Etat, et dans n'importe quelle région sur décision du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, contribuerait considérablement à prévenir la rupture de la paix internationale.
60. La Guyane a déjà eu l'occasion de parler ici en faveur d'un système préventif pour la paix. Nous pensons qu'un organisme permanent d'observation ferait beaucoup pour prévenir l'agression. Nous appuierons donc toutes propositions tendant à créer un mécanisme effectif permanent pour le respect de la paix, car c'est bien là le talon d'Achille du système juridique international.
- M. Hambro (Norvège) prend la présidence.*
61. Mais ce qui compte par-dessus tout, pour l'impératif de la sécurité internationale, c'est que tous les Membres de notre organisation fondent leur conduite sur les principes de la Charte, qu'ils respectent les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et qu'ils remplissent leurs obligations essentielles de Membres de cette organisation. Une responsabilité principale incombe aux grandes puissances, qui doivent s'abstenir de créer ou d'exacerber les conflits ou les situations se produisant hors de leurs frontières.

Tous les Etats ont le droit de rechercher les solutions qui leur conviennent le mieux et de choisir leur propre système de gouvernement. Les grandes puissances ont le devoir particulier, en vertu de la Charte, de s'abstenir de toute ingérence dans ce choix. De l'avis de mon gouvernement, l'observation des dispositions de la Charte reste la meilleure garantie de la paix internationale.

62. Tels sont donc les impératifs internationaux de notre époque selon mon pays.

63. Toutefois, il nous faut répondre à une exigence primordiale si nous voulons faire œuvre utile dans l'un quelconque de ces domaines. Tout d'abord, nous devons assurer l'efficacité des Nations Unies. Nous devons améliorer leur capacité d'atteindre les objectifs de paix, de justice et de progrès fixés par la Charte. Cela signifie, entre autres, que nous devons assurer l'universalité de l'Organisation. Il doit y avoir place pour tous les Etats.

64. Sans favoriser la fragmentation des Etats existants, nous ne devons pas diminuer l'efficacité virtuelle de notre organisation en entretenant, par une politique d'exclusion, des querelles sans rapport avec le droit des Etats à faire partie des Nations Unies. En revanche, tous les Etats ont le devoir de jouer leur rôle en tant que membres de la collectivité internationale, dans le cadre de notre organisation, et de rechercher sincèrement à en faire partie, comme la Charte leur en donne le droit.

65. Pour les mêmes raisons, nous devons favoriser la démocratie à l'intérieur des Nations Unies. Cela signifie, d'une part, que nous devons rejeter catégoriquement toute proposition tendant à renforcer l'oligarchie de la puissance — je pense au système de vote pondéré — et, d'autre part, que nous devons chercher à réformer le Conseil de sécurité afin que le droit de veto de ses membres permanents ne tienne plus en échec l'efficacité du Conseil et de l'Organisation, spécialement dans le maintien de la paix internationale. Nous devons également faire en sorte que le droit de veto existant au Conseil de sécurité ne soit pas transféré indirectement à l'Assemblée générale et dans ses commissions par le jeu d'une procédure invoquant la réalité politique des superpuissances.

66. A l'appui que nous accordons à tout ce qui peut rehausser l'efficacité des Nations Unies, nous ajoutons notre appui à toutes les propositions raisonnables visant à améliorer les méthodes de travail ainsi qu'à l'appel du Secrétaire général en faveur de la solvabilité de notre organisation. Si nous pouvons ainsi, en cette vingt-cinquième session, faire avancer l'ONU sur la voie des objectifs de la Charte, des impératifs de la justice économique, de la dignité humaine et de la sécurité internationale, alors, malgré les insuffisances de certaines déclarations commémoratives, nous aurons pris des mesures positives qui nous donneront de quoi nous réjouir encore dans 25 ans.

67. Enfin, en cette première intervention de la Guyane à la présente session de l'Assemblée générale,

je voudrais mentionner très brièvement une autre question qui, je l'espère, montrera que quelque chose a été fait pour traduire dans la pratique les objectifs de notre organisation.

68. A chacune des trois dernières sessions, la Guyane avait signalé à l'Assemblée un problème touchant à l'existence même de notre jeune pays et portant sur un différend avec la République du Venezuela, notre voisin de l'ouest. C'est donc pour moi à la fois un devoir et une source de satisfaction d'annoncer à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale que, depuis la fin de la vingt-quatrième session, grâce aux efforts bilatéraux de la diplomatie, nous avons conclu avec le Venezuela un accord qui offre de nouvelles possibilités de résoudre le conflit par des voies pacifiques et qui ouvre aussi de nouveaux horizons d'amitié et de coopération entre les peuples de nos pays.

69. Cet accord a trouvé son expression dans le Protocole de Port of Spain signé entre nos deux gouvernements le 18 juin 1970 et en vigueur depuis lors. Si les possibilités qu'il offre sont mises à profit, ce protocole représentera un succès pour les méthodes de négociation, dans une année anniversaire qui, malheureusement, n'a enregistré que trop peu de succès de ce genre.

70. Je ne vois pas de façon plus pratique ou plus concrète de marquer notre attachement aux principes de la Charte et à la cause de la paix et de la compréhension dans le monde et dans notre hémisphère.

71. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël.

72. Mme **MEIR** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis particulièrement heureuse, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et de vous présenter mes meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de votre tâche.

73. Prenant maintenant la parole pour faire le bilan d'un quart de siècle de la vie des Nations Unies, je ne peux m'empêcher de penser que notre organisation sera toujours associée, dans l'esprit de notre peuple, au rôle important qu'elle a joué dans la création de l'Etat moderne et souverain d'Israël. L'Organisation des Nations Unies a apposé le sceau de la reconnaissance internationale sur notre processus historique de retour, de rassemblement, de libération et de développement, et cela nous ne pouvons l'oublier. Nous ne pouvons pas davantage oublier que les Nations Unies ont vu le jour après la bouleversante tragédie de l'holocauste nazi que le prédécesseur de notre organisation, la Société des Nations, s'était avéré incapable d'empêcher.

74. La première guerre mondiale devait être la guerre qui aurait mis un terme à toutes les guerres. Ceux d'entre nous qui étaient alors des adolescents l'ont

cru. Le monde entier voulait que cela fût vrai. La Société des Nations devait être garante qu'il en serait ainsi. Et nous avons tout été les témoins et les victimes de son échec.

75. Je suis convaincue que la raison de cet échec n'était pas l'absence d'un sincère désir de paix, mais un manque de détermination pour agir afin de maintenir cette paix. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les paroles émouvantes prononcées par l'empereur d'Ethiopie lorsqu'il est apparu devant notre organisation, en 1962, [1229ème séance], pour nous mettre en garde contre un retour à l'inaction internationale qui avait ouvert la voie à l'agression commise contre son pays et avait mis ainsi en danger la paix du monde. C'est à la lumière du tragique échec de la Société des Nations que nous devons juger des succès et des insuccès de notre organisation qui a pris naissance après la dure expérience de la seconde guerre mondiale, laquelle avait montré clairement qu'il était indispensable de créer un organisme mondial capable d'agir sur le plan international pour empêcher une troisième guerre mondiale.

76. Même avant l'adoption de notre charte, au milieu de la seconde guerre mondiale, en 1941, le président Roosevelt avait, en quatre slogans célèbres, tracé un programme qui, s'il avait été appliqué, aurait épargné au monde les souffrances de ces décennies. Mais, près de 30 années plus tard et après 25 ans de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, que sont devenues ces quatre libertés ?

77. Liberté de parole : des millions de gens dans le monde se voient refuser cette liberté élémentaire. Il est triste de constater que nous semblons nous habituer à cette situation, comme s'il était normal que des êtres humains se voient refuser le droit d'exprimer leurs idées et, dans certains cas, le droit même de penser.

78. A un moindre degré, la liberté de culte est, elle aussi, fortement restreinte dans plusieurs collectivités humaines.

79. Libérer l'homme du besoin : pour voir combien nous avons échoué en ce domaine, il suffit de comparer l'immense augmentation des richesses intervenue depuis que ce principe a été énoncé et les horreurs causées par le besoin et la dégradation qui en est résultée pour des centaines de millions d'êtres humains dans diverses parties du monde.

80. Libérer l'homme de la crainte : au cours des 25 dernières années, il y a eu presque constamment des guerres dites "locales". Il y en a eu très peu où les grandes puissances n'étaient pas impliquées indirectement et, aujourd'hui, il n'est aucun pays au monde, quelles que soient sa taille et sa puissance, qui bénéficie d'une liberté totale, exempte de la crainte de la guerre. On pourrait presque dire que le seul facteur qui a empêché une nouvelle conflagration mondiale est le fait que les grandes puissances ont atteint le stade de la crainte mutuelle. Ce n'est pas l'absence de crainte, mais l'équilibre de la crainte qui a permis à la civilisation de survivre.

81. Est-il exagéré de dire qu'au mieux notre organisation a été capable d'arrêter certaines guerres, peut-être provisoirement, alors qu'en réalité elle n'en a empêché aucune ? Il me semble que l'aspect le plus grave de cette situation est le fait que ceux qui commettent une agression et ceux qui en sont les victimes bénéficient d'un statut égal aux Nations Unies et même au Conseil de sécurité.

82. Quelque sombre que soit ce tableau, il y a tout de même un bilan dont nous pouvons tous être fiers dans cette salle. Il ne fait aucun doute que la réussite historique majeure de l'Organisation a été le rôle qu'elle a joué pour mettre fin à l'ère du colonialisme et pour ouvrir la voie à l'âge de la libération nationale. Près de 70 nations ont accédé à la liberté et à l'indépendance. Ce changement phénoménal a bouleversé la face du monde, a réparé l'injustice historique qui, pendant des siècles, avait admis la liberté nationale pour quelques-uns et l'avait refusée à beaucoup. Ce phénomène a mis en marche d'immenses forces latentes qui étaient restées opprimées pendant des siècles. La notion de "famille des nations" a maintenant un sens véritable et cela ne fait que renforcer la dignité de l'individu. Et bien qu'il y ait encore dans le monde des millions d'êtres humains qui, en raison de leur couleur, de leur race ou de leur religion, se voient refuser la possibilité de s'exprimer sur le plan national ou individuel, cet état de choses est devenu l'exception plutôt que la règle, comme c'était le cas il y a seulement 20 ans. Si l'Organisation des Nations Unies n'avait rien réalisé de plus, son existence se justifierait du fait que tant de millions d'êtres humains, asservis dans le passé, sont aujourd'hui maîtres de leur destin. Cette libération est au premier chef le résultat des efforts et des luttes de ces peuples nouvellement nés. Mais les Nations Unies l'ont encouragée à toutes les étapes; et c'est en leur qualité de Membres des Nations Unies que les pays libérés expriment et célèbrent leur nouvelle dignité, leur nouvelle égalité.

83. Un résultat appréciable du grand mouvement de libération nationale qui caractérise notre siècle, mouvement dans le cadre duquel les Nations Unies jouent un rôle tellement créateur, a été la renaissance de l'Etat d'Israël sur le sol natal de son histoire. Cela rectifiait une erreur ancienne, dans le cadre du droit international et conformément aux principes de la justice internationale.

84. L'apparition de nouveaux pays indépendants a été suivie d'une coopération économique et sociale entre les pays avancés, les pays développés et les pays en voie de développement. Des programmes d'aide internationale qui, il y a seulement quelques dizaines d'années, auraient été considérés comme utopiques ont été réalisés en grande mesure sous les auspices de cette organisation. De grands efforts ont été déployés pour favoriser les communications entre les peuples, confirmant ainsi la vérité essentielle selon laquelle liberté et bien-être sont inséparables, et qu'aucune nation ne saurait se réaliser complètement à l'intérieur de ses frontières tant que d'autres pays, aussi éloignés soient-ils, se voient refuser la liberté et le progrès. Nous savons trop bien que le monde est encore divisé par

le fossé tragique qui sépare les nantis des non-nantis. Et il est maintenant acquis qu'un très petit pourcentage des dépenses que consacre le monde aux armements aurait pu mettre les continents africain et asiatique à l'abri de la crainte du besoin et les amener vers une ère de développement plus grand. Le fait est qu'une partie du monde s'enrichit alors que l'autre est dans l'ensemble aussi pauvre qu'auparavant. Proportionnellement, le fossé s'est élargi.

85. L'indépendance nationale n'est pas la simple affirmation d'une nouvelle réalité politique; c'est un cadre dans lequel doivent se réaliser l'amélioration de la société et l'accroissement du bien-être de l'individu. C'est la création de l'instrument grâce auquel la société doit chercher à atteindre de nouvelles cimes de justice sociale et de bien-être économique.

86. Tout le Moyen-Orient est la démonstration éclatante de l'accession des peuples à l'indépendance nationale. Jadis domaine des puissances coloniales, c'est aujourd'hui une région habitée entièrement par des peuples indépendants et souverains. Le Moyen-Orient est cependant une région où malheureusement l'indépendance nationale ne s'est pas accompagnée de paix et de stabilité et de la prospérité qui en résulte. Au contraire, c'est une région de luttes et de conflits derrière lesquels se dessine un danger encore plus grand pour les peuples de la région, le danger de perdre ce droit pour lequel ils ont longuement lutté de déterminer leur propre destin et leur comportement à venir.

87. La question qui se pose à nous tous, Israéliens et Arabes, est celle de savoir si nous devons abdiquer notre droit à décider de notre propre destin. Cette question ne sera résolue que dans la mesure où les peuples du Moyen-Orient réussiront ou non à faire la paix entre eux, par leurs propres moyens, sans opposition ni intervention d'une puissance étrangère quelconque. Les événements récents au Moyen-Orient ont prouvé, une fois de plus, que le recours à des formules de remplacement ou autres variantes au lieu de la recherche d'une solution directe, pacifique des conflits, favorise les ruptures de promesses et l'apparition d'une méfiance réciproque.

88. Cela m'amène à une autre question fondamentale qui touche de façon vitale aux perspectives de paix au Moyen-Orient. Malheureusement, le Moyen-Orient est, depuis 25 ans, la scène de violations cyniques d'accords solennellement acceptés. L'ordre international, l'intégrité des Nations Unies elle-mêmes dépendent du respect scrupuleux des obligations internationales. A moins que les Membres de cet auguste organisme ne respectent le caractère sacré des accords, il n'est pas de traité qui puisse avoir force obligatoire ni de pacte qui puisse être conservé.

89. L'autorité des Nations Unies repose au premier chef sur la force morale, non sur la force physique. Tout Etat Membre qui méconnaît la Charte et les pactes communément acceptés met en danger tant la paix que les Nations Unies. C'est pour cette raison, et bien que

je n'aie aucunement l'intention de me lancer dans les polémiques de la discussion générale, que je me permettrai de dresser le triste bilan des pactes violés au Moyen-Orient. Depuis la violation, à l'origine, de la Charte des Nations Unies par l'invasion arabe concertée du nouvel Etat d'Israël, jusqu'à aujourd'hui, l'évolution des événements a suivi la même ligne désastreuse d'accords passés et immédiatement violés.

90. Les Etats arabes ont violé les Accords d'armistice de 1949, ils ont annulé les dispositions des Accords conclus en 1957, ils ont détruit unilatéralement la résolution du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu de 1967 en se lançant dans une guerre d'usure contre Israël, et maintenant l'Egypte sape l'initiative de paix des Etats-Unis en violant l'accord de cessez-le-feu et le *statu quo*.

91. Ce sont ces violations qui ont empêché tout progrès en direction de la paix malgré le sincère engagement d'Israël à la rechercher. Tant que les violations actuelles se poursuivront, il n'y aura aucun espoir de reprendre des négociations qui aient un sens. On ne peut arriver à des accords qu'à la condition que ceux qui les signent le fassent dans un esprit de confiance mutuelle et donnent l'assurance de les respecter honorablement. Tant que la situation qui régnait au moment où le cessez-le-feu est entré en vigueur ne sera pas rétablie, on ne pourra pas s'attendre à ce qu'Israël participe aux entretiens Jarring. Israël cherche à reprendre ces négociations; Israël veut que les entretiens Jarring soient fructueux mais ne saurait y participer de nouveau tant qu'il ne sera pas prouvé que les accords qui ont été conclus sont fidèlement respectés.

92. La résolution du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu de 1967, adoptée à l'unanimité et acceptée par toutes les parties, n'est pas limitée dans le temps et n'est assortie d'aucune condition. J'annonce donc, au nom du Gouvernement d'Israël, que nous sommes disposés à respecter le cessez-le-feu actuel sans date limite.

93. Dans une atmosphère où l'on présente comme une vertu le manquement à la parole donnée entre nations et où l'on acclame comme une cause sacrée l'agression contre un voisin pacifique, il n'y a pas place pour des espoirs de paix. Pourtant, malgré tout ce qui s'est passé, nous, en Israël, escomptons encore que, pour le bien de tous nos peuples, les dirigeants arabes se joindront à nous un jour pour guider les populations de notre région hors des troubles actuels vers des horizons de paix. C'est pourquoi, une fois de plus, en présence des représentants de toute la communauté des nations, j'en appelle, du haut de cette tribune, aux chefs des nations arabes du Moyen-Orient, et tout particulièrement aux nouveaux dirigeants de l'Egypte, pour qu'ils reconnaissent une fois pour toutes que l'avenir du Moyen-Orient est dans la paix et que cette paix doit être instaurée par les Israéliens et les Arabes eux-mêmes.

94. Ce but ne sera atteint que si l'on établit la confiance au lieu de la détruire, qui si l'on respecte les

engagements solennellement pris au lieu de les renier, que si l'on négocie au lieu de tergiverser, que si l'on échange des paroles au lieu d'avoir des mots, bref, que si le face-à-face dans la paix remplace le face-à-face dans la guerre.

95. Le sort a voulu que mon pays se soit vu refuser la paix par ses voisins depuis la création même d'Israël. Mais Israël a-t-il été le seul à en pâtir ? Non. Tous ceux qui nous entourent, au même titre qu'Israël, ont payé le prix terrible d'hostilités incessantes.

96. Des milliards de dollars ont été consacrés aux armements plutôt qu'à la lutte contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance. On trouve maintenant des déserts de désolation là où il pourrait y avoir des champs prospères.

97. Si je dis cela aujourd'hui, ce n'est pas avec rancune, mais avec un profond chagrin. Je suis convaincue qu'au Moyen-Orient nous allons tous continuer d'exister en tant qu'Etats souverains. Aucun de nous ne partira. Mais nous avons le choix entre persévérer dans une stérile destruction mutuelle, nous faisant réciproquement du mal sans aucun bénéfice pour personne, ou nous lancer dans une voie constructive et bâtir nos pays individuellement, mais tous ensemble.

98. Si chacun de nous veut le maximum pour son peuple, il est indispensable que nous coopérons avec nos voisins à la solution de nos problèmes régionaux. Nos frontières ne sont pas seulement des lignes qui nous divisent, ce sont aussi des ponts qui nous relient. Aucun peuple n'est une île. Nous sommes liés les uns aux autres par les problèmes de notre région, de notre monde. Nous pouvons faire de ces liens une malédiction ou une bénédiction. C'est à chaque nation, à chaque pays qu'il appartient d'en décider.

99. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole à S. E. M. Nesti Nase, ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Albanie.

100. **M. NASE** : L'Assemblée générale s'est mise à l'œuvre, depuis quelques jours, pour effectuer, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, un examen plus ou moins approfondi du chemin parcouru par l'Organisation au cours de cette période d'un quart de siècle et pour esquisser les grandes lignes de l'orientation qu'elle doit prendre à l'avenir pour répondre au rôle que lui confère la Charte. Néanmoins, il convient de reconnaître que la valeur et l'utilité de nos travaux dépendront, en grande partie, de la mesure dans laquelle on parviendra à faire une analyse objective permettant de relever, sans ambiguïté, les défauts de l'Organisation et les méfaits commis par son intermédiaire ou en son nom, d'en déterminer les causes et les principaux responsables, pour en déduire ensuite les mesures à prendre afin de remédier à l'état de choses actuel et de faire les pas nécessaires susceptibles d'engager l'ONU sur la voie de son redressement, de la rendre à même d'apporter une contribution efficace au règlement des problèmes importants qui sont du domaine de son activité.

101. Pour ce qui est de la délégation albanaise, nous agissons de notre mieux pour exposer nos points de vue, dans la mesure certes où le permet le cadre de la discussion à cette session commémorative, et en s'en tenant strictement à cette ligne d'examen, convaincus que nous sommes que c'est là l'unique façon de faire œuvre vraiment utile pour cette organisation et pour la cause qu'elle doit servir.

102. L'Organisation des Nations Unies fut créée au lendemain de la seconde guerre mondiale en réponse à la ferme exigence des peuples, en premier lieu de ceux qui, ayant vécu les horreurs de la guerre barbare des hordes fascistes, qu'ils vainquirent grâce à leurs exploits héroïques et au prix d'énormes sacrifices, demandaient instamment de meilleures conditions de vie internationale et l'institution de garanties assurant que les hommes de tous les continents pourraient vivre en paix, libres et dignement, à l'abri de la menace et de l'agression, dans des rapports d'égalité, de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de coopération véritable dans l'intérêt mutuel. Ce sont les circonstances historiques de cette époque-là, c'est cette atmosphère internationale du réveil remarquable de la conscience de l'humanité quant à ses droits sacrés, qui expliquent et l'esprit de la Charte et sa teneur en buts et principes correspondant à ces aspirations légitimes des peuples et qui ont, à juste titre, éveillé en eux l'espoir d'un avenir meilleur.

103. Si l'Organisation des Nations Unies s'en était tenue à l'esprit et à la lettre de la Charte, si ses principes fondamentaux avaient été respectés et mis en application, nul doute que cette institution aurait répondu aux vœux des peuples, au nom de qui la Charte a été signée, et aurait joué un rôle important en tant que facteur de paix et de coopération entre les nations. Elle aurait en particulier apporté une contribution efficace à la cause de l'humanité progressiste, à la réalisation des aspirations légitimes des peuples à une vie libre, indépendante et prospère.

104. Malheureusement, tout autre est le cours suivi jusqu'à présent par cette organisation. La réalité des faits bien connus de tous nous oblige à reconnaître que l'Organisation des Nations Unies, à cause de l'influence néfaste qu'ont exercée sur elle certaines puissances impérialistes, en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, s'est de loin écartée dans son activité du rôle qui lui incombe en vertu de la Charte. Elle a manqué à son devoir d'agir conformément aux normes généralement reconnues de la justice et du droit international, qui sont consignées dans la Charte, et elle s'est mise au service d'une politique qui n'a rien de commun avec les buts et les principes qui sont à sa base.

105. Les sombres desseins des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés envers cette organisation internationale se sont révélés dès l'époque de sa création à la Conférence de San Francisco. Nous ne saurions ne pas rappeler, entre autres, à cet égard que, par suite de l'obstination des Etats-Unis et de l'Angleterre, l'Albanie ne fut pas invitée à cette conférence

et qu'il a fallu 10 ans, jusqu'en 1955, pour qu'elle soit admise à l'Organisation des Nations Unies, bien que, par la lutte héroïque et les sacrifices énormes du peuple albanais aux côtés de la coalition antifasciste, elle occupât une place d'honneur parmi les pays alliés de cette coalition. Et ceci s'explique uniquement par l'attitude hostile et les visées agressives de l'impérialisme envers la nouvelle Albanie indépendante et son régime de démocratie populaire que s'était choisi le peuple albanais.

106. C'est cette même politique impérialiste et cette hostilité profonde envers tout régime démocratique et le socialisme qui sont à l'origine de toute l'activité agressive des Etats-Unis en maintes régions du globe, surtout contre la République populaire de Chine, citadelle inexpugnable de toutes les forces de progrès dans le monde. C'est ce qui explique en particulier la situation anormale sans précédent créée au sein de l'ONU par suite de l'usurpation de la place de la grande Chine socialiste par les rebuts d'une clique qui ne représente rien, ce qui constitue une violation brutale de la Charte ainsi qu'un des coups les plus rudes portés au prestige de cette organisation et à sa capacité de répondre à sa mission dans les divers domaines de la vie internationale.

107. En suivant à l'égard de l'ONU une politique visant à l'utiliser comme un instrument convenable au service de leurs plans d'agression et d'asservissement des peuples, les Etats-Unis d'Amérique ont poussé si loin cette organisation sur une telle voie que, sous le drapeau des Nations Unies, des guerres d'agression ont même été perpétrées contre des peuples et des pays épris de liberté.

108. La situation a encore empiré au sein de l'ONU lorsque l'Union soviétique, par suite de l'usurpation du pouvoir dans ce pays par la clique khrouchtchévienne, est devenue une puissance impérialiste qui a noué avec l'impérialisme américain une sainte alliance visant à l'étouffement de la lutte de libération révolutionnaire des peuples et à la domination du monde par les deux puissances. Les Etats Membres ont été témoins de graves conséquences qu'a eues pour l'Organisation des Nations Unies cette trahison contre-révolutionnaire sans précédent. C'est ainsi que la ferme lutte menée précédemment au sein de celle-ci par les représentants authentiques de l'Union soviétique léniniste contre l'impérialisme américain et ses tenants fut remplacée par la collusion américano-soviétique contre les peuples et les nations épris de liberté et de paix. L'Organisation est devenue un centre de marchandages, de manœuvres et de menées insidieuses des deux "superpuissances" aux dépens de la cause des peuples, ainsi qu'un instrument servant à entériner leurs machinations dissimulées, les complots qu'ils trament et les accords dangereux préalablement conclus entre elles.

109. Ainsi manipulée et jouant un aussi triste rôle, l'Organisation des Nations Unies a jusqu'à présent manqué à sa mission et elle a du même coup gravement compromis son autorité devant les peuples du monde, qui considèrent qu'on ne peut rien attendre de bon

de cette institution internationale tant qu'elle ne sera pas délivrée de la mainmise américano-soviétique.

110. L'activité de l'ONU au cours de cette période d'un quart de siècle, toute une série de pratiques pernicieuses et contraires à la Charte, introduites sous la pression des Etats-Unis d'Amérique en premier lieu, ont conduit l'Organisation à l'état de déclin où elle se trouve à l'heure actuelle. Un simple rappel de quelques-uns des faits patents suffirait pour nous convaincre à cet égard. Telles sont les agressions perpétrées sous le pavillon de l'ONU en Corée et au Congo, ainsi que l'attitude de cette organisation vis-à-vis de l'intervention armée américaine dans ce dernier pays. L'agression armée en Corée et la transformation de la partie sud de ce pays en une colonie et base d'agression américaine en Extrême-Orient constituent une situation très dangereuse et intolérable contre laquelle luttent le peuple coréen et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui jouissent de la solidarité et de la sympathie des peuples du monde.

111. L'inaptitude de l'ONU à adopter la position que lui impose la Charte face aux actes d'agression et aux agressions armées des Etats-Unis s'est constamment manifestée. C'est ce dont témoignent, entre autres, les actes d'agression de l'impérialisme américain contre Cuba et son intervention militaire dans d'autres pays de l'Amérique latine. Dans la question du Cachemire, le Conseil de sécurité, qui discute depuis de longues années sur ce problème, n'a rien fait pour soutenir la juste lutte du peuple martyr de ce pays pour la liberté et l'autodétermination, ni même pour la mise en application de ses propres résolutions à cet effet. Les cas de la Corée, du Congo, de Cuba et du Cachemire et d'autres encore illustrent le fait caractéristique que, toutes les fois qu'une grande puissance attaque un petit pays, le Conseil de sécurité, qui est censé avoir, selon la Charte, la principale responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'avère incapable de défendre la victime et sert pratiquement l'agression.

112. On ne saurait manquer de rappeler, dans le même ordre d'idées, les efforts persistants des Etats-Unis en vue de faire intervenir l'Organisation des Nations Unies en Indochine, aux fins de s'en servir pour camoufler, tant soit peu, ses actes d'agression, son intervention armée et sa guerre barbare contre les peuples du Viet-Nam, du Laos, du Cambodge et d'autres peuples de cette région, ainsi que pour faire aboutir ses menées fallacieuses et sa supercherie du "règlement pacifique" de la question vietnamienne. Mais que pourrait-on dire encore de l'indifférence manifeste du Conseil de sécurité vis-à-vis de la récente intervention armée des Etats-Unis contre le Cambodge, ou de l'agression armée et de l'invasion perpétrées précédemment par le social-impérialisme soviétique contre la Tchécoslovaquie ? Que pourrait-on attendre de la part des peuples dans de telles circonstances, devant tous ces faits qui témoignent d'une façon incontestable du déclin de l'ONU et de son incapacité à s'acquitter de sa tâche quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, sinon la déception et la perte de foi en cette organisation ?

113. Un exemple typique et actuel, qui constitue une preuve patente de l'état de choses déplorable régnant en cette Organisation du fait de l'influence pernicieuse des Etats-Unis et de la collusion américano-soviétique, est la grave et tragique situation créée au Proche-Orient depuis l'agression impérialiste israélienne du 5 juin 1967 contre les pays arabes. L'attitude adoptée jusqu'à présent sur la question par l'Organisation des Nations Unies témoigne à l'évidence non seulement de son échec à condamner les agresseurs et à adopter les mesures propres à défendre réellement et efficacement les victimes de l'agression et leurs droits souverains, mais également de ce qu'elle a été amenée à jouer un rôle qui ne lui fait point honneur et tend à légaliser et à récompenser l'agression. C'est ainsi qu'elle a reconnu, par le truchement de résolutions comme celle adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité [résolution 242 (1967)] — sur laquelle repose également le "plan Rogers-Gromyko" de triste renom qui doit être mis en application avec l'assistance du médiateur de l'ONU — le droit d'Israël d'annexer les territoires arabes qu'il a envahis par la force des armes. Tout cela est cousu de fil blanc et dévoile le complot ourdi par les Etats-Unis et l'Union soviétique révisionniste en vue d'étouffer le mouvement de libération du vaillant peuple palestinien et des autres peuples arabes et d'assurer leurs intérêts impérialistes rapaces dans cette région riche en gisements pétroliers d'une grande importance stratégique. Il suffirait, pour se faire une idée de la férocité de ce complot, de rappeler les derniers événements sanglants de Jordanie, qui sont en premier lieu l'œuvre des impérialistes américains et soviétiques visant à anéantir par le fer et par le feu les héroïques combattants palestiniens.

114. Les Nations Unies ne peuvent se décharger de leur responsabilité face à la situation tragique et intolérable qui sévit actuellement au Proche-Orient. Les Etats Membres pacifiques ne peuvent en particulier ne pas réaliser que si l'ONU avait agi dès le début conformément aux dispositions fondamentales de la Charte et aux normes du droit international, ainsi que l'a proposé la délégation albanaise à la cinquième session extraordinaire d'urgence par un projet de résolution<sup>2</sup>, les choses n'en seraient pas là et les deux puissances impérialistes, principalement responsables de cette situation, n'auraient pas été en mesure de mener le jeu machiavélique qu'elles continuent encore de nos jours.

115. Cette brève énumération des activités et des attitudes de l'ONU vis-à-vis de quelques-uns des conflits internationaux et foyers de guerre, à la source desquels se trouve la politique d'agression et de guerre des Etats-Unis et de l'Union soviétique révisionniste, témoigne des conséquences graves de l'emprise impérialiste sur cette organisation, en particulier de l'échec de celle-ci de s'acquitter de ses tâches dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, document A/L.521.

116. Pour ce qui est des problèmes importants comme la libération des peuples de l'asservissement colonial et racial, le désarmement et d'autres problèmes, les Nations Unies, loin d'avoir accompli une œuvre utile, sont devenues un centre de tractations et de menées insidieuses des deux superpuissances qui cherchent à utiliser les travaux de l'Organisation relatifs à ces problèmes pour frauder les peuples et masquer leur politique agressive d'hégémonie mondiale. Certes, les peuples ne se laissent plus tromper par les résolutions innombrables, de pure forme et restées lettre morte, de l'ONU sur le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, ni par les discussions académiques sur la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Ils sont maintenant plus que jamais conscients que la seule voie pour se délivrer du joug impérialiste, colonialiste et raciste est leur lutte armée, menée fermement et en pleine confiance en leur propre force, encouragés qu'ils sont dans cette voie par la solidarité et le soutien de tous les peuples et pays épris de liberté.

117. Il est par ailleurs devenu évident que toutes les propositions de l'impérialisme américain et du social-impérialisme soviétique sur le désarmement et les accords qu'ils ont imposés dans ce domaine, comme le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, visent uniquement à désarmer les pays épris de liberté, à les soumettre à leur contrôle et à leur emprise, ainsi qu'à s'assurer le monopole nucléaire et la continuation de la course aux armements de toutes sortes, conformément à leur politique d'agression et de guerre contre les peuples et les nations souveraines.

118. Dans la même ligne et dans le cadre de cette conjoncture, les deux puissances cherchent à créer les forces permanentes de l'ONU, afin de s'en servir comme d'une gendarmerie internationale pour réprimer les mouvements révolutionnaires de libération et la résistance des nations soucieuses de leur souveraineté et de leur indépendance. Nous estimons que les Etats Membres pacifiques ne sauraient ne pas tenir compte, à cet égard, de la triste expérience de telles forces dans le passé, en particulier de leur rôle infâme en Corée et au Congo.

119. La République populaire d'Albanie, pour sa part, s'est constamment opposée et s'opposera fermement à la création des forces de l'ONU, indépendamment du nom dont on les baptise, des procédures dont on use et des apparences fallacieuses dont on essaie de les couvrir.

120. Bon nombre de délégations, notamment celles des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ont clairement exposé les résultats piteux des programmes de l'ONU pour l'assistance économique aux pays en voie de développement. Nous n'estimons pas nécessaire d'y revenir, mais il convient de rappeler que l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement est la meilleure preuve de l'état de choses à cet égard. L'expérience dans ce domaine a servi à démontrer, une fois de plus, que les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique révisionniste et d'autres puissances impérialistes s'emploient constam-

ment à tirer profit des besoins économiques des pays en voie de développement, cherchant, directement par les crédits, "aides" et investissements, ou indirectement par l'intermédiaire d'organismes spéciaux ou organisations internationales, y compris l'ONU, à assurer à leurs monopoles l'exploitation des richesses de ces pays et à s'ingérer dans leurs affaires intérieures afin de les soumettre politiquement. En d'autres termes, c'est le néo-colonialisme tout court.

121. Tout cela a néanmoins eu l'avantage d'aider les peuples et les nations épris de liberté à mieux réaliser la cupidité des impérialistes anciens et nouveaux, et à se déterminer à embrasser toujours plus fermement le principe révolutionnaire consistant à compter, avant tout, sur ses propres forces et à se méfier de la prétendue aide des impérialistes.

122. Nous avons exposé succinctement certains faits relatifs aux diverses activités de l'ONU en indiquant notre point de vue sur le sens et la valeur de celles-ci, qui, selon nous, sont radicalement opposées à la mission qui échoit aux Nations Unies en vertu de la Charte. Nous avons notamment souligné que la déviation et les méfaits commis ont, pour source première, l'emprise pernicieuse que les Etats-Unis exercent sur l'Organisation, emprise aggravée depuis bien des années par suite de la collusion américano-soviétique.

123. Si vraiment il était nécessaire de démontrer davantage à quel point cette collusion est dangereuse et préjudiciable à l'ONU, on pourrait encore invoquer l'un des moments les plus tristes dans les annales des Nations Unies, à savoir la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, dont les travaux, fait insolite, furent totalement paralysés à cause précisément de cette collusion, ce que la délégation albanaise a alors entièrement dévoilé, en faisant en particulier éclater et le bluff relatif à l'Article 19 de la Charte et les chantages des deux puissances.

124. Tous ces faits, et de nombreux autres encore, nous montrent à l'évidence combien l'ONU s'est éloignée du rôle que lui prescrit la Charte, combien elle a glissé sur la pente du déclin; ils nous montrent aussi que, si elle continue à suivre la même voie, elle finira indubitablement par avoir le même sort que son prédécesseur, la Société des Nations.

125. Il convient de faire remarquer que si les deux grandes puissances impérialistes, ainsi que certains pays qui leur emboîtent le pas, s'attachent à se répandre en éloges à l'adresse de l'ONU et à vernir son activité, cela s'explique par leur souci de faire admettre comme satisfaisante la voie parcourue jusqu'à présent par l'Organisation, afin qu'elle aille à l'avenir également dans la même direction et continue ainsi à servir leurs plans antipopulaires et agressifs. Mais, il va sans dire, les Etats Membres pacifiques savent à quoi s'en tenir et, comme beaucoup de leurs représentants l'ont souligné ici, ils ne peuvent accepter l'état de choses actuel en cette organisation. Ils exigent que l'ONU se dégage de la situation présente, qu'elle suive le chemin que lui indiquent ses principes fondamentaux et qu'elle serve les intérêts supérieurs des peuples, la liberté, l'indépendance et le progrès social.

126. La délégation de la République populaire d'Albanie estime que pour créer les conditions indispensables en vue d'atteindre ces nobles objectifs, nous, les Etats Membres épris de liberté et de paix qui constituons ici la grande majorité, nous nous devons d'agir fermement et sans tarder pour faire les pas indispensables à ces fins. Parmi les mesures et actions urgentes qui s'imposent, les plus essentielles sont, selon nous, les suivantes.

127. Premièrement, il faut empêcher la manipulation de l'ONU par les deux grandes puissances impérialistes — les Etats-Unis et l'Union soviétique révisionniste — et rejeter fermement l'emprise qu'elles ont sur cette organisation. C'est la condition *sine qua non* de tout progrès possible vers l'amélioration de la situation en cette organisation, vers l'adoption des mesures indispensables pour rectifier ses défauts et la ramener sur le chemin que lui trace la Charte, la réintégrer dans son autorité et dans sa capacité de s'acquitter de sa mission.

128. Deuxièmement, il faut rétablir immédiatement la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU. Tout le monde se rend compte du scandale sans précédent créé au sein de notre organisation, depuis déjà 21 ans, par suite de l'usurpation de la place du plus grand Etat sur terre par les fantoches tchang-kaïchékistes et, partant, de l'atteinte grave portée à son autorité et à sa capacité d'apporter une contribution efficace au règlement des grands problèmes de l'heure, étant donné que, sans la grande Chine socialiste, il est évident pour tous, aucun de ces problèmes ne peut recevoir de solution valable et juste. L'adoption du projet de résolution que l'Albanie et d'autres Etats Membres soumettront bientôt à l'Assemblée générale constituera, en même temps que la réparation de l'une des violations les plus flagrantes de la Charte, un pas très encourageant et de grande portée en ce qui concerne la lutte à mener contre l'influence néfaste des deux puissances au sein de cette organisation.

129. Troisièmement, il faut prendre sans délai les dispositions nécessaires en vue de procéder aux modifications appropriées de la Charte afin, d'une part, de refaire la structure des Nations Unies, en tenant réellement compte du principe fondamental de l'égalité souveraine des Etats Membres, et, d'autre part, de réviser ou supprimer certaines dispositions et conceptions surannées ainsi que certaines institutions dépassées par les événements et incompatibles avec la liberté et la souveraineté des peuples, entre autres les dispositions prévues par les Chapitres XI, XII et XIII de la Charte. Ces modifications s'imposent par la nécessité d'adapter l'ONU aux conditions nouvelles et aux idéaux qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui, ce qui aura sans doute pour effet de consolider l'Organisation et de la rendre mieux à même de servir efficacement la cause de la liberté, de la souveraineté et de l'indépendance des peuples, de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

130. Enfin, il faut œuvrer et lutter fermement pour que l'Organisation des Nations Unies soutienne,

efficacement et par tous les moyens appropriés, les peuples et les nations victimes de l'agression des impérialistes et de leurs laquais, qu'elle soutienne réellement les mouvements de libération du joug colonialiste et impérialiste, ainsi que la lutte des Etats pacifiques pour la sauvegarde et la consolidation de leur souveraineté et de leur indépendance, et qu'elle défende activement la cause de la paix et du progrès de l'humanité.

131. En exposant les observations et les suggestions que nous venons de faire sur certains aspects concernant le passé et l'avenir de l'ONU, nous sommes guidés par la politique de principe, marxiste-léniniste, de la République populaire d'Albanie et sa ferme position de soutien sans réserve à la lutte des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme et toute forme d'asservissement de l'homme, pour une vie libre et heureuse. Dans notre attitude franche et objective, nous sommes mus par le désir de contribuer réellement au relèvement de l'ONU et aussi par notre conviction que tous les Etats, grands et petits, ont le droit et le devoir d'exprimer et de défendre ouvertement leurs points de vue.

132. La force des peuples et des pays épris de liberté est infiniment plus grande que celle de l'impérialisme, et ceci tant par le nombre que par la cause juste qu'ils défendent. Soyons donc conscients, nous, les représentants de la majorité des pays du monde, de notre force considérable, et resserrons toujours plus étroitement nos liens d'amitié et de coopération sincères dans la lutte contre la politique de diktat, d'agression, de guerre et de rapine de l'impérialisme et du social-impérialisme, pour le triomphe d'une paix véritable, dans la liberté, l'égalité et la justice, pour le redressement de l'ONU sur la base des principes qui répondent aux vœux profonds des peuples.

133. Ce sont ces objectifs et cette ligne de conduite qui ont constamment déterminé et détermineront à l'avenir également la position de la République populaire d'Albanie à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

134. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. le très honorable K. A. Busia, premier ministre de la République du Ghana.

135. **M. BUSIA** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je désire tout d'abord vous adresser mes félicitations sincères à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Il est significatif que cette élection ait eu lieu pour les fêtes du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, car deux éminents secrétaires de notre organisation étaient scandinaves et tous deux, chacun à leur façon, ont admirablement servi les Nations Unies et, je dirai même, le monde. A eux, ainsi qu'à leur successeur actuel et à leurs collaborateurs, j'exprime nos remerciements sincères pour les services qu'ils ont rendus à l'Organisation des Nations Unies.

136. Trygve Lie, le premier Secrétaire général, conduisit notre organisation à travers ses premières années difficiles. Il est bon de rappeler que son livre est intitulé

"Au service de la paix"<sup>3</sup>. En effet, le premier Secrétaire général de l'Organisation n'a jamais perdu de vue les objectifs des fondateurs des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans le préambule de la Charte. Le premier de ceux-ci est : "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Trygve Lie savait que le rôle principal des Nations Unies était de travailler à la paix. Je crois qu'il n'est pas mauvais de se demander aujourd'hui dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies s'est rapprochée de cet objectif premier. A cet égard, il est certain que les progrès ne sont pas de nature à nous rendre heureux ni satisfaits.

137. A l'école, nos professeurs se plaisaient à nous donner des compositions sur le sujet "*Si vis pacem, para bellum*". Que s'imaginaient-ils que des jeunes garçons de 11 ou 12 ans pouvaient dire sur la question ? Je l'ignore. Toujours est-il que la politique des nations, grandes et petites, semble reposer depuis de longues générations sur la conviction que la meilleure façon de faire la paix consiste à préparer la guerre. Et les nations de cette organisation, elles aussi, semblent vouloir assurer la paix selon cette tradition. Mais il suffit de réfléchir à la longue histoire de l'homme ainsi qu'aux événements contemporains pour constater dans les faits que cette politique, loin d'avoir apporté la paix, a toujours abouti à la guerre.

138. En ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, je souhaite que les éminents dirigeants des nations réunis ici se demandent si le moment n'est pas venu de donner une expression concrète à notre désir de paix et à notre résolution de construire un monde sans guerre. Ne croyez-vous pas qu'à l'adage "Si tu veux la paix, prépare la guerre" devrait se substituer "Si tu veux la paix, renonce à la guerre" ? N'est-il pas temps que les nations renoncent à la violence en tant qu'instrument de paix ?

139. Je sais que les Commissions de notre organisation ont consacré de longues heures aux questions du désarmement et, cependant, les nations continuent d'accroître leurs dépenses d'armements. Ce n'est pas une façon d'exprimer sa foi en l'avenir. Au contraire, c'est l'expression de notre méfiance, de notre manque de confiance dans les générations futures. Cela traduit notre opinion que, pas plus que nous, elles ne seront capables de tenir la gageure que représente l'édification de la paix; nous cherchons donc à leur léguer les armes de destruction les plus dévastatrices pour garantir leur sécurité, alors que nous n'avons pas pu garantir la nôtre par l'accumulation d'armes.

140. En ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, je vous invite respectueusement à donner la preuve sincère de notre volonté de construire un monde sans guerres en faisant quelque chose qui soit à la portée de l'homme ordinaire. Que diriez-vous, par exemple, d'amorcer une réduction progressive des armements au lieu de parler de désarmement ? Et si nous faisons en sorte que, pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation, la menace, la crainte même de la guerre soit totalement bannie ?

<sup>3</sup> *Au service de la paix*, Paris, Gallimard, édit., 1954.

141. Nous pourrions y parvenir en 25 ans si nous commençons à travailler à la paix dès cette année. Tous les pays ont déjà calculé la part de leur revenu national qui sera consacrée cette année aux armements. Si nous décidions de réduire ces dépenses progressivement de 4 p. 100 par an, nous témoignerions de notre désir de paix en renonçant progressivement aux armes de destruction. Nous avons les spécialistes nécessaires pour élaborer les détails de ce projet, et l'Assemblée pourrait décider de les mettre à l'œuvre. Nous prouverions ainsi à la jeunesse que nous sommes décidés à construire un monde nouveau, exempt de guerres, et à lui léguer un patrimoine de paix. En tout état de cause relevons le défi et essayons sérieusement, sincèrement, de nous engager sur une voie nouvelle. Si nous commençons ainsi à réduire les armements, il faudrait alors garantir l'absence d'agression. Il faudrait faire de notre organisation un instrument collectif capable de réprimer l'agression et de garantir la paix du monde. Nous savons depuis longtemps que cela est nécessaire, mais les dirigeants ne sont pas prêts à faire les sacrifices voulus.

142. Nous devons renoncer à la violence en tant qu'instrument de paix et c'est un défi que je voudrais lancer non seulement aux gouvernants, mais encore aux jeunes du monde contemporain, pour qu'ils travaillent sérieusement à bâtir un monde nouveau, exempt de guerres. Nous devons prendre des mesures concrètes pour marquer le vingt-cinquième anniversaire, pour réaliser le premier objectif de notre organisation, à savoir "préservé les générations futures du fléau de la guerre".

143. Je veux rappeler à ce propos le regretté Dag Hammarskjöld. En juillet 1960, alors que le Conseil de sécurité décidait de fournir l'aide militaire des Nations Unies au Congo, le Secrétaire général déclarait :

"... nous sommes à un tournant et notre attitude aura une importance décisive non seulement pour l'avenir de l'Organisation mais aussi pour l'avenir de l'Afrique. Et, dans les circonstances présentes, il se peut fort bien que l'Afrique signifie le monde<sup>4</sup>".

J'ai cité cette déclaration car je crois que de par ses fonctions de secrétaire général, Dag Hammarskjöld voyait que les événements d'Afrique constitueraient une épreuve pour les Nations Unies; cette épreuve devait montrer si l'Organisation était capable ou non d'atteindre le deuxième objectif que s'étaient fixé les fondateurs, à savoir "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites. C'est en fonction des événements qui se produisent actuellement en Afrique et particulièrement en Afrique australe que nous comprenons toute la portée des paroles de Dag Hammarskjöld. La solution que notre organisation apportera au problème de l'Afrique sera déterminante pour son avenir et pour celui du monde.

<sup>4</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, 877ème séance, par. 19.

144. Je n'entends pas m'appesantir longuement sur ce sujet, déjà traité par le président Nyerere. Je me contenterai de dire que les nations du monde doivent se manifester autant par leurs actes que par leurs paroles pour "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites". En exerçant une pression collective les nations peuvent mettre un terme à la théorie et à la pratique de l'*apartheid*. A ce propos, il me semble que les actes qui devaient exprimer notre réprobation à l'égard de cette injustice et de cette oppression ont été accomplis jusqu'à présent à contrecoeur. C'est pourquoi ils sont restés sans effet. Car ils exigent des sacrifices que les nations, petites et grandes, ne sont pas prêtes à consentir. Si les décisions de notre organisation sont bafouées, c'est parce que cela nous est égal. Il me semble pourtant que nous devrions continuer à exprimer notre foi tant par nos paroles que par nos actes. Renoncer à parler, c'est abdiquer, c'est reconnaître l'échec. C'est pourquoi je pense qu'en cette session commémorative du vingt-cinquième anniversaire il faut trouver moyen d'agir collectivement pour régler les problèmes de l'Afrique australe.

145. Ces problèmes mettent d'ailleurs en lumière les difficultés des relations humaines. Rappelons, une fois de plus, que les impasses et les crises qu'a connues notre organisation, comme la paix mondiale, s'expliquent par des échecs en matière de relations humaines. Les relations entre nations sont encore caractérisées par la peur, la méfiance ou le mépris et par les dépenses d'espionnage ou de contre-espionnage, qui sont des manifestations de crainte et de méfiance mutuelles. En dernière analyse, ce sont les désirs, les préjugés, l'orgueil de l'homme, ce sont aussi l'héroïsme et la magnanimité de l'homme qui feront l'avenir du monde.

146. Ne pourrions-nous pas, dès lors, avant la fin de cette session commémorative, hâter l'avènement de cette fraternité qui est l'un des trois objectifs de la Charte ? Si nous le voulions, nous trouverions les moyens, les connaissances et la technique nécessaires pour éduquer à la fois les jeunes et les adultes, pour faire table rase des préjugés, de la peur, de la méfiance et de l'inimitié entre les hommes et les nations. On n'a pas travaillé suffisamment dans ce sens bien que ce qui a été fait soit un gage d'espoir pour l'avenir. Les Nations Unies sont ancrées sur la conviction que tous les hommes sont et doivent être frères; et pourtant, depuis quelques années, au sein des Etats comme entre les Etats, la recrudescence de la violence met en évidence l'échec des relations humaines. Tandis que la technique amenuise chaque jour davantage les distances entre nations, nous constatons parallèlement une division croissante des groupes humains en clans hostiles. Au lieu d'apprendre à vivre ensemble en bonne intelligence, le monde voit la paix constamment menacée par la violence exercée pour obtenir des droits partiels, pour combattre l'injustice ou l'oppression.

147. Nous ne devons pas seulement mettre l'éducation au service de la lutte contre la discrimina-

tion et les préjugés; nous devons également attaquer le problème dans notre organisation en créant des institutions pour défendre la primauté du droit en tant qu'instrument du maintien de l'ordre international. Ce problème a déjà été examiné par divers comités. Mais il ne semble pas que nous ayons beaucoup avancé, car, là encore, les nations doivent faire des sacrifices qu'elles ne paraissent pas disposées à consentir dans l'intérêt de l'humanité. La souveraineté individuelle et les intérêts mesquins sont préférés au bien-être général. Si les peuples du monde ne sont pas prêts à travailler ensemble au bien commun et à la paix mondiale, s'ils ne sont pas prêts à consentir les sacrifices nécessaires, dans 25 ans, nos successeurs seront menacés par la violence et la guerre, tout comme nous-mêmes aujourd'hui.

148. Le quatrième objectif du préambule de la Charte est : "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". L'assistance des pays développés aux pays en voie de développement est un début. Nous nous réjouissons du progrès moral que représente l'acceptation de cette responsabilité, mais nous savons tous qu'au regard des besoins et des possibilités, ce qui a été fait est bien peu de chose. Un avantage supplémentaire de la réduction graduelle d'armements que j'ai proposée serait d'affecter les économies ainsi réalisées à un fonds qui permettrait à notre organisation de travailler davantage à "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", grâce à des contributions plus importantes pour remédier à la faim, à la misère et à l'ignorance et jeter ainsi les bases véritables de la paix mondiale. Nous espérons que la deuxième Décennie du développement des Nations Unies nous permettra, comme le mentionne la stratégie qui doit être adoptée, de mieux atteindre ces objectifs.

149. Mes observations ont porté, vous l'avez vu, sur les problèmes du maintien de la paix, de l'établissement de la paix et de la construction de la paix. Selon moi, lorsqu'on fait le point des 25 premières années des Nations Unies et qu'on envisage ce que seront les 25 prochaines années, on en conclut que les échecs du passé et les gageures de l'avenir nous apportent le même enseignement : si nous voulons atteindre les objectifs de notre organisation, nous devons reconnaître que le véritable défi est lancé à l'esprit de l'homme, à son abnégation, à sa sincérité dans ses relations avec autrui, à sa fraternité pour accorder sa sympathie et son aide à tous, sans distinction de race, de couleur ou de religion. Au moment de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, je crois que si nous tâchons de grandir en esprit, de nous inspirer des grands desseins des fondateurs, nous ferons progresser le monde sur la voie de la paix et nous pourrons nous consacrer aux problèmes nombreux et complexes qui se posent à nous. Délivrons la politique et la diplomatie de la duplicité, de l'insincérité ! Abordons les problèmes dans un esprit d'humilité et de sincérité, conscients de la possibilité qui nous est offerte de servir notre génération et les générations à venir ! Car nous avons le privilège d'être des instruments de paix et de progrès.

150. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole à S. E. M. Ivan Bachev, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie.

151. **M. BACHEV** : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser les félicitations les plus sincères de la délégation bulgare pour votre élection au poste de président de cette vingt-cinquième session commémorative de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux de saluer en votre personne le représentant d'un pays avec lequel la République populaire de Bulgarie entretient les relations les plus amicales, qui viennent d'être renforcées davantage encore lors de la récente visite officielle en Norvège de Todor Jivkov, président du Conseil des ministres de la Bulgarie.

152. L'Organisation des Nations Unies a fait son apparition sur la scène de l'histoire dans des conditions exceptionnelles. Les forces démocratiques qui l'ont appelée à la vie après la défaite du fascisme au cours de la seconde guerre mondiale lui ont assigné le but suprême auquel l'humanité a toujours aspiré : préserver les générations futures du fléau de la guerre et promouvoir le progrès harmonieux de l'humanité dans des conditions de paix durable et de sécurité internationale.

153. A l'heure où s'achève le premier quart de siècle de son existence, l'Organisation des Nations Unies peut constater qu'elle a suivi, à bien des égards, une évolution positive. Grâce aux activités des forces progressistes et démocratiques, grâce à l'adhésion de nombreux nouveaux pays qui ont accédé à l'indépendance nationale, l'Organisation des Nations Unies a su résister aux secousses politiques et apporter son concours à la coopération internationale.

154. La haute tribune des Nations Unies a contribué, dans une large mesure, à la reconnaissance universelle des principes de la coexistence pacifique énoncés par Lénine en tant que seule base rationnelle des relations internationales contemporaines. Elle a apporté une aide considérable aux efforts constants tendant à freiner la course aux armements et à ouvrir la voie au désarmement général et complet, efforts qui ont abouti à la conclusion d'importants accords internationaux. L'Organisation des Nations Unies a facilité l'accession des anciennes colonies à l'indépendance politique, et elle soutient la lutte des pays nouvellement libérés pour la consolidation de leur vie nationale et leur développement économique et social.

155. Ce sont là des réalisations considérables. Il ne serait ni juste ni réaliste de les passer sous silence ou de les sous-estimer si nous voulons tracer d'une façon exacte aussi bien les possibilités d'action que les tâches futures de l'Organisation. C'est seulement ainsi que nous serons en mesure de déterminer l'aptitude de l'Organisation à assimiler les éléments nouveaux et valables que la lutte des peuples pour de justes transformations sociales, pour l'indépendance nationale et la paix apporte aux relations internationales.

156. L'existence de l'Organisation des Nations Unies coïncide avec l'une des périodes les plus agitées et les plus décisives de l'histoire de l'humanité. C'est une époque où de nouvelles forces puissantes engendrent des transformations politiques, économiques et sociales profondes et apportent un renouvellement considérable à la vie nationale et internationale. D'autre part, les forces du conservatisme social et de la réaction politique et économique, qui s'unissent de nouveau et se manifestent sous des formes différentes, persistent dans leurs efforts pour retarder le processus du développement progressiste et démocratique dans le monde. Ces manifestations des forces conservatrices et réactionnaires sont bien connues, et la grande majorité des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune les ont dénoncées explicitement. Ce sont l'oppression coloniale et raciste, la course effrénée aux armements, l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, l'agression brutale contre les peuples qui défendent leur indépendance nationale et leur droit de régler eux-mêmes leurs affaires intérieures.

157. C'est la politique de ces forces qui a transformé l'Organisation en arène de luttes politiques où devaient inévitablement s'affronter toutes les contradictions de notre temps. C'est pour cette raison qu'une partie importante des 25 ans d'existence de l'Organisation est remplie de tensions et de crises fréquentes qui, plus d'une fois, ont détourné l'Organisation de ses buts principaux et l'ont condamnée à l'inefficacité, menaçant à maintes reprises de la transformer en témoin impuissant des événements.

158. La délégation bulgare partage l'opinion générale qu'il vaut mieux, à l'heure actuelle, diriger nos regards plutôt vers l'avenir que vers le passé. C'est à juste titre que le Secrétaire général, U Thant, pose la question : "Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle jouer un rôle de plus en plus vital dans le monde demain ?" [A/8001/Add.1 et Corr.1, par. 1.]. Quelle que soit la réponse à cette question, il faudrait, nous semble-t-il, commencer par ce qui a été et reste l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies, le sens et la justification mêmes de son existence : agir pour le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale.

159. La priorité absolue de cette tâche est hors de doute. Cette priorité découle aussi bien de l'essence de la Charte des Nations Unies que de la situation internationale contemporaine. Il est évident que ce n'est que dans des conditions de sécurité et de paix, sans menace de guerre ou de contrainte extérieure, que les peuples peuvent résoudre leurs problèmes nationaux et internationaux et bénéficier de la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

160. C'est la raison pour laquelle la délégation bulgare voudrait souligner, une fois de plus, l'importance de l'initiative du Gouvernement de l'Union soviétique de discuter des mesures relatives au renforcement de la sécurité internationale. Cette initiative a été accueillie avec une compréhension générale et a reçu un large appui au sein des Nations Unies. Il faudrait donc que

ces mesures soient approuvées le plus tôt possible par l'Assemblée générale. Au début de tous les efforts pour le renforcement de la sécurité internationale devrait être la mise en œuvre de mesures urgentes pour arrêter les agressions militaires ouvertes, pour éliminer la menace d'agression et d'intervention et pour faire cesser l'occupation illégitime de territoires étrangers.

161. Les discours prononcés aussi bien devant cette assemblée que lors de la discussion sur la question des mesures destinées au renforcement de la sécurité internationale ont révélé de la façon la plus catégorique qu'il est impossible d'assurer la paix et la sécurité internationale tant que l'agression impérialiste en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient n'est pas arrêtée.

162. Le peuple bulgare ressent la plus vive admiration pour l'héroïsme des patriotes vietnamiens dans leur lutte contre les envahisseurs étrangers et leurs alliés. En même temps, il apprécie hautement les initiatives importantes du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud et du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam en vue de parvenir à un règlement politique du problème vietnamien.

163. Quelle est, à l'égard de ce problème, la position des Etats-Unis ? Washington parle lui aussi de paix, de solution politique du conflit vietnamien. Cependant, au lieu de prendre des mesures pour le règlement pacifique de la guerre au Viet-Nam du Sud, les Etats-Unis non seulement intensifient leurs actes agressifs contre le peuple vietnamien, mais étendent l'incendie de la guerre au Laos et au Cambodge. Ils sèment la mort, la ruine et les souffrances partout en Indochine. Malgré l'ampleur croissante des activités militaires américaines en Indochine, l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam du Sud s'enfonce dans une impasse complète. La seule conclusion raisonnable qui s'impose en face de cette situation, c'est de prendre les "initiatives hardies" dont parle le Secrétaire général, des initiatives politiques courageuses pour un règlement pacifique du conflit vietnamien.

164. Une telle "initiative hardie" et en même temps réaliste est les nouvelles propositions du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud, présentées récemment aux négociations de Paris. Cette initiative constructive offre des possibilités pour la solution pacifique du conflit vietnamien, pour l'arrêt de la guerre, pour la création d'un gouvernement de coalition capable d'exprimer la volonté et de sauvegarder les intérêts du peuple du Viet-Nam du Sud, d'assurer la paix, la stabilité et la sécurité dont a tellement besoin la population sud-vietnamienne lourdement éprouvée. Le règlement du conflit au Viet-Nam du Sud est la clé de la solution de l'ensemble des problèmes d'Indochine.

165. Il est à regretter que, jusqu'à présent, le Gouvernement des Etats-Unis n'ait pu apprécier cette initiative à sa juste valeur. Washington persiste dans sa politique de force et ses intentions belliqueuses. Il est évident que les Etats-Unis n'aspirent pas à un règlement pacifique du conflit, mais recherchent la continuation de la guerre par le moyen de la prétendue "vietnamisation".

166. La situation au Moyen-Orient est une autre source de grave préoccupation. L'accord pour un cessez-le-feu entre la République arabe unie, la Jordanie et Israël avait éveillé des espoirs pour un règlement politique du conflit. Les premiers contacts établis sur cette base par l'entremise de M. Jarring entre les pays intéressés n'ont cependant pas eu de suite. C'est à regret qu'il faut constater qu'Israël, fort de l'appui actif des milieux officiels des Etats-Unis, renonce toujours à une solution politique conforme à la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité et cherche à renforcer ses positions dans les territoires arabes occupés, tout en préparant de nouveaux actes agressifs contre les pays arabes.

167. Ici encore, ce sont la politique et les actes des Etats-Unis qui constituent le facteur principal du prolongement du conflit dans cette région névralgique du monde. Là aussi, Washington parle de paix et de règlement politique, mais en fait apporte son aide totale aux agresseurs israéliens. Le Gouvernement américain leur fournit des quantités toujours croissantes d'armes offensives les plus perfectionnées, procède à des démonstrations menaçantes de sa puissance militaire en Méditerranée, sème la discorde et l'hostilité parmi les peuples arabes, tout en refusant aux victimes de l'agression le droit de renforcer leur défense. Le but de cette politique est de renforcer les positions d'Israël, de vouer à l'échec la mission de M. Jarring et de créer des prétextes pour une intervention armée directe des pays impérialistes au Moyen-Orient.

168. Notre pays apprécie hautement la politique constructive du Gouvernement de la République arabe unie, qui a prouvé dans les faits sa ferme volonté d'arriver à un règlement politique du conflit du Moyen-Orient sur la base de la résolution du Conseil de sécurité. Malgré les récents agissements et provocations d'Israël, la République arabe unie se déclare prête à prolonger le cessez-le-feu à condition qu'Israël accepte de se conformer à la résolution du Conseil de sécurité et d'entamer, par l'entremise de M. Jarring, des pourparlers en vue de son application totale. Ce n'est que dans une telle perspective que le cessez-le-feu acquiert son sens de moyen offrant des possibilités pour un règlement pacifique.

169. L'objectif principal, au Moyen-Orient, est la liquidation des conséquences de l'agression israélienne par des moyens pacifiques et le rétablissement de la paix et de la tranquillité sur une base durable, en tenant compte des intérêts vitaux de tous les peuples de cette région, y compris le peuple palestinien. Notre délégation estime que la discussion relative au problème du Moyen-Orient qui commencera la semaine prochaine dans cette enceinte pourrait et devrait contribuer à l'application de la résolution du Conseil de sécurité par tous les pays intéressés, afin de créer une base solide à la cohabitation pacifique des peuples du Moyen-Orient.

170. Une autre question qui mérite toute notre attention est la question de Corée, où l'Organisation des Nations Unies a été directement impliquée, ce qui a porté un grave préjudice à son autorité. Cette année

encore, ce problème figure à l'ordre du jour comme pour rappeler à cette session commémorative une des pages les plus sombres de l'histoire de l'Organisation. C'est en Corée que les Etats-Unis se sont servi du drapeau et du nom des Nations Unies pour occuper la partie sud du pays, pour y instaurer un régime de marionnettes et pour empêcher, par leur ingérence permanente, le peuple coréen de régler tout seul ses propres affaires. Il est grand temps de liquider cet héritage d'un passé peu glorieux et de dissoudre la prétendue Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée ainsi que d'appeler les Etats-Unis à retirer leurs troupes d'occupation de la Corée du Sud. C'est le seul moyen de supprimer un foyer de tension en Extrême-Orient et de permettre au peuple coréen d'exprimer librement sa volonté d'unification pacifique.

171. Mettre fin à la course aux armements et accélérer le processus du désarmement est un autre problème d'importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité des peuples. Lorsque, en 1959, l'Assemblée générale a adopté, sur l'initiative de l'Union soviétique, la résolution [1378 (XIV)] relative au désarmement général et complet, ce problème a été proclamé comme étant le plus important de notre temps. L'évolution, depuis lors a confirmé cette constatation. L'histoire d'après guerre, et surtout celle de la dernière décennie, a démontré qu'il faudrait explorer toutes les voies possibles afin d'atteindre cet objectif. A notre regret, on est loin d'être parvenu à un tournant décisif dans la voie du désarmement. La course aux armements continue et des sommes et des ressources fabuleuses sont englouties par la production d'armes de toutes sortes, aux dépens des intérêts vitaux des peuples.

172. Cependant, les efforts entrepris pour arriver à résoudre le problème du désarmement se poursuivent à Genève et ailleurs. Après les traités concernant l'arrêt des essais nucléaires dans les trois milieux et la non-prolifération des armes nucléaires, un nouveau projet de traité est présenté à l'Assemblée générale, celui qui interdit de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers<sup>5</sup>. L'approbation de ce projet de traité par l'Assemblée générale constituerait un pas important sur la voie de la non-prolifération des armes de destruction massive dans un milieu qui embrasse deux tiers de la superficie de notre globe.

173. Un problème qui, à notre avis, est mûr pour être résolu après la discussion dont il a fait l'objet ici et à Genève est celui de l'élimination des moyens de guerre chimiques et biologiques. A cet effet, la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et bactériologiques est plus que jamais urgente. Nous espérons que l'Assemblée générale donnera, à cet égard, des directives claires, et précises conformément à l'opinion générale exprimée par la majorité des pays et dans le rapport du Secrétaire général. L'opinion générale réclame l'interdiction simultanée de ces deux types d'armements de destruc-

<sup>5</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe A.

tion massive, ce qui est dans l'esprit du Protocole de Genève de 1925 et servira les intérêts du désarmement et de la paix mondiale.

174. Les entretiens entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques font ressortir la responsabilité fondamentale des puissances nucléaires pour la cessation complète de la course aux armements atomiques en tant que condition importante du désarmement général. Nous espérons que la poursuite de ces conversations aboutira à des résultats concrets, ce qui aura une influence des plus favorables sur la situation internationale en général. Ces discussions soulignent, une fois de plus, l'importance capitale et l'actualité brûlante du problème du désarmement général et complet pour l'humanité.

175. La réalisation d'un large programme de sécurité internationale trouve, à notre avis, son complément logique dans l'élaboration de mesures régionales de sécurité et la création de systèmes régionaux de sécurité.

176. Nous pouvons constater, avec une vive satisfaction, qu'au cours des deux dernières années l'idée de la sécurité européenne a gagné du terrain. Un dialogue fécond s'est établi à l'échelle de notre continent entre les Etats européens de l'Est et de l'Ouest qui a pour objectif la détente et la convocation d'une conférence européenne de sécurité et de coopération.

177. Grâce à l'approche constructive des pays signataires du Traité de Varsovie, de nouveaux progrès ont été enregistrés, ces derniers temps, quant à la question de la convocation d'une telle conférence. Les propositions des pays socialistes concernant les participants à la conférence, son ordre du jour et d'autres questions importantes constituent une large plate-forme pour un accord général sur sa convocation dans un proche avenir et pour assurer des résultats positifs que nous espérons tous de cette conférence.

178. Nous sommes convaincus que la conférence européenne de sécurité et de coopération contribuera, dans une grande mesure, à la détente ultérieure en Europe, à l'élimination de la division de notre continent en blocs opposés, par la création de conditions favorables à la réalisation d'un système effectif de sécurité collective.

179. Le Traité de non-recours à la force entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne<sup>6</sup> constitue un progrès important de la politique de paix des pays socialistes d'Europe. Sa signature a d'ores et déjà renforcé les tendances à la détente. En réaffirmant la validité des principes de la coexistence pacifique, ce traité favorise un développement plus actif de la coopération internationale sur la base des réalités existant en Europe. Nous espérons que la République fédérale d'Allemagne ne tardera pas à le ratifier et que le Gouvernement ouest-allemand déploiera les efforts nécessaires à la solution positive et réaliste des problèmes en suspens entre l'Allemagne occidentale, d'une part, et la République populaire de Pologne, la

République socialiste tchécoslovaque et la République démocratique allemande, de l'autre. Cela constituerait une contribution considérable aux efforts tendant à l'amélioration générale du climat politique en Europe.

180. Pays européen, occupant une position géographique au centre de la péninsule balkanique, la Bulgarie et son gouvernement, pleinement conscients de la responsabilité qui leur incombe de ce fait, accordent une attention particulière aux problèmes balkaniques et consacrent leurs efforts à la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe du Sud-Est. Je voudrais m'associer d'emblée à l'opinion exprimée ici par des représentants d'autres pays balkaniques et selon laquelle la situation, dans cette région, est caractérisée, à l'heure actuelle, par une confiance croissante entre les pays voisins de la péninsule et par leur désir de raffermir les rapports de bon voisinage dans l'intérêt commun. Les échanges de visites officielles d'hommes d'Etat et de délégations gouvernementales et autres, la coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre les pays balkaniques qui se renforce de plus en plus, jouent un rôle de premier plan dans le développement de la compréhension mutuelle et dans l'amélioration du climat politique dans les Balkans. La République populaire de Bulgarie, fidèle à sa conception des Balkans, région de paix et de stabilité, exempte d'armes nucléaires, est fermement décidée à continuer cette politique.

181. Cependant, je voudrais évoquer l'inquiétude que suscite l'intensification des activités de l'OTAN, et surtout des Etats-Unis, en Méditerranée orientale. Il n'y a pas longtemps, le Gouvernement américain a procédé à un nouveau et considérable renforcement de la VIème flotte et à des démonstrations de force sans précédent que rien ne justifiait. Il est évident que des mesures de ce genre ne peuvent qu'augmenter la tension en Méditerranée, accroître le danger de nouveaux conflits dans cette région et exercer une influence négative sur la tendance générale à l'amélioration de la situation en Europe.

182. Dans le contexte des positions américaines dans l'Asie du Sud-Est, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et dans le Caraïbes, ces démonstrations de force sont une preuve de plus que Washington, n'ayant jamais passé "de l'ère des confrontations à l'ère des négociations", a entamé une nouvelle escalade d'affrontements dangereux.

183. L'une des réalisations les plus marquantes des Nations Unies au cours de la période écoulée est leur contribution active à l'accélération du processus de la décolonisation. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont le dixième anniversaire a été célébré il y a à peine une semaine, a mis à l'ordre du jour la liquidation définitive du système colonial et la réalisation du droit de tous les peuples à l'autodétermination.

184. Il est d'autant plus intolérable de constater aujourd'hui encore qu'en Rhodésie du Sud, en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau), en Namibie et en République sud-africaine la domination coloniale, l'*apartheid* et la discrimination raciale continuent d'opprimer plus de 30 millions d'Africains.

<sup>6</sup> Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

185. Notre organisation vient de déclarer que le maintien du système colonial est un crime qui viole la Charte, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les principes fondamentaux du droit international.

186. Les Conférences d'Addis-Abéba et de Lusaka ont dénoncé avec force le mécanisme qui permet aux régimes coloniaux et racistes de conserver leur pouvoir et leurs privilèges en Afrique australe. Si l'aide politique, financière et militaire qu'apportent à ces régimes certains Etats membres de l'OTAN pour servir les intérêts des monopoles qui exploitent les ressources humaines et naturelles des territoires coloniaux était supprimée, les mouvements de libération nationale, forts de l'appui moral et politique du monde entier, sauraient gagner plus rapidement la liberté et l'indépendance des peuples opprimés.

187. Il n'y a pas de doute que la liberté de ces peuples sera conquise, la liquidation définitive du système colonial étant une nécessité historique objective. Cependant, il n'y a pas de doute non plus qu'une politique réaliste qui mettrait les intérêts de la paix et de la justice au-dessus des intérêts des corporations financières pourrait épargner beaucoup de victimes et de souffrances, éviter beaucoup de crises et de conflits violents. Pourquoi donc les pays occidentaux ne répondent-ils pas à l'appel de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à renoncer à leur politique d'aide aux régimes racistes et coloniaux ?

188. Le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adopté il y a quelques jours [résolution 2621 (XXV)], fournit une base solide pour une action toujours plus large en vue de la liquidation totale des séquelles du système colonial. Il est du devoir de tous les gouvernements et de tous les pays de contribuer à la réalisation la plus rapide possible de ce programme.

189. Un autre problème important de notre temps est la nécessité d'éliminer le sous-développement d'un grand nombre de pays, conséquence de la domination coloniale, aggravé de nos jours par l'actuelle division internationale du travail. L'ampleur et l'acuité de ce problème, qui touche des centaines de millions, des milliards d'êtres humains, expliquent les grandes difficultés auxquelles se heurte sa solution. En même temps, la dialectique des relations internationales indispensables à la paix et la sécurité sont des conditions indispensables à l'accélération du processus du développement et à l'établissement de rapports économiques équitables. La valeur pratique du programme international de développement économique le mieux conçu serait très limitée si l'on ne prenait pas parallèlement des mesures visant à l'assainissement du climat politique international.

190. Quelles sont, à notre avis, les voies qui pourraient mener à la solution du problème du développement ?

191. En premier lieu, c'est la mobilisation des ressources matérielles, financières et humaines qui a une importance capitale pour la solution du problème du sous-développement. La condition primordiale en est de mettre au service du développement les énergies et les possibilités de la nation tout entière afin de réaliser un progrès économique et social plus rapide.

192. En deuxième lieu, les mesures collectives et les programmes internationaux d'assistance aux efforts des jeunes Etats en vue d'un développement plus accéléré doivent être orientés vers la création d'une économie nationale saine conforme à leurs propres besoins et à leurs propres intérêts. La consolidation de l'économie des pays en voie de développement, la nécessité de leur assurer une participation équitable aux rapports économiques internationaux dépendent dans la plus large mesure d'une modification radicale de leur position dans la division internationale du travail. Le problème fondamental est la suppression des conditions injustes des échanges commerciaux internationaux, l'écoulement des richesses nationales de ces pays par des voies et des méthodes visibles et invisibles, au moyen du mécanisme des prix. C'est là que réside la cause principale des possibilités limitées d'accumulation des moyens nécessaires au développement des forces de production dans les pays nouvellement libérés. Il est par conséquent d'une nécessité impérieuse d'éliminer les méthodes et les pratiques néo-colonialistes dans les rapports économiques avec ces pays. Les programmes internationaux pour le développement devraient prévoir avant tout des mesures efficaces en vue de la défense des intérêts économiques, de la suppression de toutes formes d'exploitation directe ou indirecte des pays en voie de développement.

193. L'apport principal de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le sous-développement consisterait donc à assurer à ces pays des conditions internationales telles qu'elles leur permettraient d'accumuler aussi rapidement que possible les moyens nécessaires au développement de leur économie et de réaliser des transformations sociales et économiques correspondantes sans courir le risque de représailles économiques ou autres.

194. Au cours de son histoire d'un quart de siècle, l'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution considérable à la sauvegarde de la paix mondiale. En célébrant son vingt-cinquième anniversaire, nous célébrons aussi cette contribution. Nous saurons le faire de la meilleure manière en rendant hommage aux principes qui sont à la base de l'Organisation et grâce auxquels elle a pu résister aux crises qu'elle a dû traverser.

195. Rappelons que les faiblesses et les échecs de l'Organisation ne sont pas dus à ses défauts de structure, ni à des faiblesses inhérentes à ses institutions, mais à la violation de la Charte, à la non-application de ses principes, à la non-exécution des décisions de ses organes par certains Etats Membres. Pour cette raison, nous sommes profondément convaincus que ce dont l'Organisation a actuellement besoin, ce n'est

pas la révision de la Charte sous une forme ou sous une autre, mais bien la réaffirmation de ses principes, le renforcement de ses principaux organes et avant tout du Conseil de sécurité, auquel la Charte confie la responsabilité du maintien de la paix.

196. Au cours de ces années, l'Organisation des Nations Unies a vu s'accroître le nombre de ses membres, et l'adhésion de forces nouvelles a fait naître de nouveaux espoirs. Elle compte actuellement 127 Membres représentant la grande majorité de la population mondiale. Mais il est toujours des pays qui n'ont pas encore occupé leur siège légitime au sein de l'Organisation. Ce sont des pays qui jouent un rôle important dans la vie internationale. L'absence de pays tels que la République populaire de Chine, la République démocratique allemande — dont le Président du Conseil d'Etat, Walter Ulbricht, dans un message spécial à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, a exprimé le dévouement de son pays aux principes de la Charte — la République fédérale d'Allemagne et certains autres, porte de toute évidence préjudice à notre organisation. Ces pays doivent donc occuper le plus tôt possible la place à laquelle ils ont droit. Ce serait un nouveau pas sur la voie du renforcement de l'Organisation et du triomphe du principe de l'universalité.

197. L'Organisation des Nations Unies entre dans la deuxième période de 25 ans d'existence, qui coïncide avec la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, siècle de grandes transformations révolutionnaires. C'est des Etats Membres que dépend la façon dont l'Organisation se présentera aux générations futures et dont elle leur préparera le monde qui leur a été promis — un monde d'où la guerre sera bannie. La possibilité de réaliser cette mission existe. Ne la manquons pas !

198. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. l'honorable Ratu sir Kamisese Mara, premier ministre de Fidji.

199. Sir Kamisese MARA (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer mes remerciements pour l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole aujourd'hui. Je suis désolé qu'il ne m'ait pas été possible d'assister personnellement, la semaine dernière, à la cérémonie au cours de laquelle vous avez si chaleureusement accueilli mon pays aux Nations Unies. Vous comprendrez, j'en suis certain, que mon absence n'était pas due à un manque de courtoisie à l'égard de cette noble assemblée, mais bien plutôt aux traditionnelles et exigeantes coutumes d'hospitalité de nos îles. En effet, nous avons parmi nous le descendant direct de la reine Victoria, à qui nos ancêtres ont cédé librement notre pays; et il était venu en tant que représentant de la reine, dont le gouvernement, à notre demande et sans réserve, nous confiait la responsabilité de notre propre destin.

200. Mais je suis très heureux d'assister aux séances de l'Assemblée générale en cette occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, et de lui adresser les meilleurs vœux et les chaleureuses félicitations de la population de Fidji. Je suis particulièrement

chargé de lui communiquer les vœux du chef de l'opposition, l'honorable S. M. Koya, et ceux de son parti, qui se sont si étroitement associés — et de façon si constructive — à notre évolution constitutionnelle.

201. Je voudrais également vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ce poste élevé. Bien que mon pays soit un nouveau Membre, nous connaissons déjà votre courtoisie et votre haute réputation, et nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de vos tâches importantes.

202. Me rendant compte de la bonté dont vous avez fait montre à mon égard en me permettant de prendre la parole si rapidement après que notre ambassadeur vous a remercié, au nom de mon pays, de l'admission de Fidji aux Nations Unies, j'hésite à répéter ses remarques. Mais je manquerais de tact en ne me référant pas, ne serait-ce que très brièvement, aux paroles chaleureuses et fort aimables de bienvenue qui ont été formulées tant par ceux qui nous ont parrainés que par un grand nombre d'autres Etats Membres. Ce fut une expérience fort émouvante que de lire les comptes rendus de cette cérémonie, et notre ambassadeur m'a parlé de la chaleur et de la sincérité qui avaient marqué cette occasion. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements pour les aimables paroles que certains Membres m'ont adressées ainsi qu'à M. Koya.

*M. Khatri (Népal), vice-président, prend la présidence.*

203. Même le temps, dans cette grande ville, était de notre côté, le jour de notre admission.

204. Nous sommes profondément conscients du chemin heureux et pacifique que nous avons suivi pour accéder à l'indépendance dans une société multiraciale unie. Nous considérons cela comme un joyau de grand prix que nous pourrions peut-être partager avec l'ensemble du monde. C'est pourquoi nous nous tournons vers les Nations Unies pour qu'elles nous aident à le protéger et à le chérir comme étant peut-être la plus grande contribution que nous puissions apporter à cet auguste organisme. La chaleur de votre accueil et la bonne volonté qui s'est manifestée à l'égard de Fidji sont les preuves évidentes que notre appel ne sera pas vain.

205. Bon nombre d'orateurs ont parlé de notre évolution pacifique vers l'indépendance, et, pour notre part, nous sommes profondément reconnaissants de la bonne fortune qui nous a permis d'y parvenir. Mais il ne s'agit pas d'une expérience unique dans le Pacifique. D'autres accessions à l'indépendance ont eu lieu de la même façon calme et ordonnée, au Samoa-Occidental, dans les îles Cook, à Nauru et à Tonga. Nous aimerions penser que c'est la méthode du Pacifique, et qu'il paraît nécessaire de faire entendre la voix du Pacifique au sein de cette assemblée, tant sur le plan géographique que dans le domaine idéologique. Dans la mesure où nos amis et nos voisins nous le permettront — et nous ne prétendons pas jouer les chefs de file —, nous espérons servir de représentants et de porte-parole.

206. Il se peut que, pour nombre d'entre vous, le passage du temps ait estompé le souvenir des premiers frissons de l'indépendance. Pour nous, l'expérience montre que le sentiment de l'indépendance est quelque peu semblable à celui que l'on ressent en quittant la cabine étriquée d'un avion à réaction. Tout d'abord, les enivrantes et fortifiantes bouffées d'air frais; puis les pas précautionneux pour toucher le sol; et soudain, immédiatement, le besoin de s'orienter, les mains qui se tendent vers vous pour vous aider à porter vos bagages et, enfin, je pense, la bousculade !

207. Nos cérémonies d'indépendance ont connu des moments exaltants : l'accueil plein de dignité, suivant la tradition, réservé à S. A. R. le prince de Galles, et, pour la première fois en une telle occasion, la réunion de toutes les communautés pour une cérémonie officielle de bienvenue; la remise par Son Altesse Royale des instruments constitutionnels d'indépendance; et la lente montée du drapeau de Fidji le long de son mât, moment qui a fait perdre quelque peu de sa réserve naturelle à notre peuple tranquille. Mais l'événement qui restera le plus gravé dans nos mémoires est le service œcuménique du dimanche matin qui a suivi l'indépendance. Ce service, célébré dans la grandeur et l'unité, groupait les représentants de toutes les églises chrétiennes, des différentes branches de la foi hindouiste et des musulmans. Il y a eu des prières, des lectures d'extraits des livres saints en hindou, en urdu, en fidjien et en anglais. Après chaque lecture, ces livres m'ont été remis en ma qualité de premier ministre, si bien qu'à l'issue du service j'avais devant moi la Bible, le Veda, le Gita, le Ramayana et le Coran. Finalement, j'ai eu la responsabilité, que j'ai acceptée avec une fierté pleine d'humilité, de conduire cette vaste assemblée à une cérémonie de consécration au service de Dieu, au développement d'une nation unique de Fidji et à la réalisation de la paix. C'est dans cet esprit d'harmonie, de tolérance, de confiance et de foi en Dieu que nous entrons dans l'indépendance. Nous croyons que ce service n'a pas été simplement un moment isolé mais qu'il sera un symbole permanent de notre unité et de notre foi en l'avenir. Nous sommes résolus, dans la mesure où cela nous sera possible, à traduire nos promesses en réalités durables.

208. Je voudrais faire maintenant quelques observations sur la conjoncture mondiale en cette auguste instance qui se consacre à la paix et au progrès de tous les peuples de la Terre. J'espère que, dans mon cas, vous n'appliquerez pas l'adage selon lequel les petits garçons peuvent se faire voir, mais ne doivent pas se faire entendre. Mes observations, faites en toute humilité, sont celles du représentant d'un petit pays situé bien loin dans le Pacifique, mais peut-être, de ce fait même, la distance nous donne-t-elle une perspective qui diffère de celle de tant d'autres qui sont plus près, et pour cette raison notre opinion peut avoir son intérêt.

209. Tout d'abord, je me demande si nous n'avons pas, dans notre souci profond de la liberté personnelle et de la liberté d'expression, fait pencher la balance un peu trop en faveur de l'individu au détriment des

masses de la société. Je me demande si les abus des jeunes en colère, les *hippies* et les petits groupes militants qui poursuivent leurs propres fins ne sont pas allés à l'encontre du progrès de la société dans son ensemble, et en particulier à l'encontre du grand nombre d'hommes tranquilles, honnêtes et laborieux que l'on trouve dans le monde entier. Il se pourrait que, si nous consacrons plus de temps et d'énergie au progrès et à l'amélioration du sort de tous, notre succès serait d'autant plus grand.

210. En second lieu, les Nations Unies ont concentré beaucoup de leurs efforts sur l'amélioration du bien-être matériel des peuples du monde. Je viens de lire le rapport pénétrant et plein d'imagination de la Deuxième Commission [A/8124 et Corr.1 et Add.1] où sont établies les directives à suivre pour la deuxième Décennie du développement économique. Un petit pays comme Fidji, qui a tant reçu, risque de paraître ingrat s'il fait des réserves sur une telle priorité. Mais trop de programmes envisagés, si heureux qu'ils puissent être, sont limités à un seul pays. Pourtant, les valeurs spirituelles et morales ne connaissent pas de frontières et, en les favorisant et les encourageant, nous faisons preuve d'un esprit vraiment international, ce qui donne le plus de chances de transposer dans la réalité la notion d'un monde unique. Nous ne vivons pas seulement de pain et seul le fondement solide d'une rectitude morale et spirituelle pourra nous permettre de progresser réellement dans le domaine économique.

211. Enfin, en ce qui concerne les normes, et avec quelque hésitation en tant que représentant d'un petit pays, je voudrais dire que la qualité ne devrait pas passer après la quantité lorsque nous évaluons une société, sa vie et les valeurs qu'elle accepte. La qualité se mesure par les normes, et ces normes valent pour les grandes nations comme pour les plus petites. Les grands concepts que nous recherchons sont un gouvernement efficace, l'enseignement et la justice sociale. Mais c'est aux Nations Unies qu'il appartient de fixer ces normes et de les diffuser largement. Sinon, des normes fausses et des évaluations erronées, s'appliquant aux gens comme aux actes, risquent d'avoir assez de crédit pour être acceptées d'une façon générale.

212. Mais en fixant des normes, nous ne devons pas partir de l'hypothèse qu'il existe des solutions universelles aux problèmes qui se posent dans toutes les parties du monde. Il faut un diagnostic et un traitement spécial pour chaque cas d'espèce, pour chaque problème différent. Certes, en termes généraux, la tolérance, l'harmonie et la justice doivent être des normes universelles, et à n'en pas douter c'est le but que nous poursuivons dans notre petite terre de Fidji, avec sa société multiraciale. Mais pour atteindre ces objectifs, nous avons dû trouver notre propre solution et élaborer notre propre cadre politique. C'est ce que les différentes communautés ont fait, avec des concessions et de la bonne volonté de part et d'autre, et avec les encouragements, la compréhension et l'assistance du Royaume-Uni.

213. Les Britanniques n'ont pas été entièrement dénués des défauts inhérents au système colonial lui-

même. Comme dans le cas d'autres puissances coloniales, leur politique s'est fondée sur leurs conceptions, leurs valeurs et leurs modes de comportement. Ils n'ont pas toujours tenu suffisamment compte des sentiments, des coutumes et du mode de vie des habitants. Ils ont parfois fait montre de supériorité et d'arrogance. Ils ont parfois trop dirigé en laissant trop peu de place à la participation. Mais quand tout est dit, il n'est resté pas moins que la justice britannique, le sens du franc-jeu, le respect du droit et une droiture fondamentale ont laissé leurs marques à Fidji, comme le plus beau des monuments. Et c'est pour tous ces bienfaits que nous avons gardé le drapeau de l'Union en tant que composante permanente du nouveau drapeau de Fidji indépendant.

214. Mais pour revenir à mon propos, je voudrais ajouter que c'est surtout grâce à nos normes de tolérance, d'harmonie et de justice que nous avons pu parvenir à l'indépendance sans lutte pour le pouvoir et sans ressentiment. C'est pourquoi, comme je l'ai dit tout à l'heure, bien que nous ayons beaucoup plus à gagner qu'à donner en appartenant à cette noble organisation, nous n'en croyons pas moins que notre petit pays de Fidji peut apporter une contribution aux Nations Unies. Nous avons hâte d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs élevés.

215. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parola à S. E. M. Gabriel Valdés, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président de la République du Chili.

216. **M. VALDES** (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour le Chili de participer à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Nous faisons partie de cette organisation mondiale depuis sa fondation et nous avons toujours défendu sans réserve ses idéaux et ses objectifs. Les Nations Unies sont chargées de créer un ordre international nouveau, à l'abri des guerres, dans une coexistence de confiance et de justice entre les nations, afin d'assurer la sécurité et la liberté à tous les hommes.

217. Nous avons beaucoup avancé dans cette voie. Je n'en veux pour preuve que le grand nombre d'Etats qui font aujourd'hui partie de l'Organisation, en toute souveraineté, symbolisant la fin du colonialisme politique; je n'en veux pour preuve que les innombrables menaces de conflits écartées grâce aux débats publics des Nations Unies, grâce aux efforts et aux études tendant à créer des conditions de justice dans la répartition des richesses accumulées par un petit nombre.

218. Mais surtout, les peuples, spécialement les plus déshérités, ont pris conscience des limites de l'action des grandes puissances, des conditions de la justice dans les relations internationales de la bonne foi et du droit de tous au progrès. C'est dans ce cadre de la nouvelle morale internationale que, sous les regards toujours plus attentifs du monde, les gouvernements doivent expliquer leurs actes. En d'autres termes, les Nations Unies éliminent la raison d'Etat en tant que dominante de la vie internationale.

219. Vous me reprocherez peut-être de pécher par excès d'optimisme, mais c'est dans ce sens que nous devons développer l'action irremplaçable des Nations Unies; c'est dans ce sens que les Nations Unies doivent aborder avec résolution les grands problèmes qui se posent et mettre un terme à la politique des blocs, qui entretient les foyers de guerre et fait échouer les efforts tendant à assurer le développement économique et culturel de l'immense majorité du genre humain, encore soumis à une dure dépendance.

220. C'est en raison de ce phénomène que la guerre d'Indochine répugne à la conscience morale de l'humanité qui réclame que les peuples qui, victimes de ce conflit, puissent exercer bientôt leur droit à disposer d'eux-mêmes. La situation au Moyen-Orient appelle aussi un règlement rapide dans le sens de l'heureuse initiative diplomatique entreprise récemment qui, si précaire soit-elle, semble avoir créé un climat de raison.

221. La politique de blocs se traduit encore par l'hégémonie dans laquelle on voudrait maintenir les peuples, en faire des chasses gardées, au mépris des principes fondamentaux de la Charte et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On invoque toujours la légitime défense contre une menace d'agression, mais la plupart du temps elle camoufle des appétits de pouvoir politique et des intérêts économiques. Un mouvement général de tous les peuples et de toutes les forces morales vives de l'humanité doit faire comprendre la nécessité du dialogue et d'une coopération dans la confiance. Je songe en particulier à la situation d'un pays latino-américain, encore que ce ne soit point là un cas unique; ce pays ne peut rester isolé du contexte géographique, culturel et économique dont il fait partie de plein droit.

222. Les sommes astronomiques consacrées aux armements réclament aussi une action immédiate pour que ces ressources servent à l'établissement d'une véritable coopération internationale avec le monde en voie de développement.

223. Car les armements absorbent non seulement d'énormes capitaux, mais encore les meilleures ressources humaines de la science et de la technique. Jusqu'ici, la coopération a été surtout une bonne affaire pour les pays riches sans pour autant changer le sort des nations pauvres. Et comme les pays développés n'ont pas pris l'engagement politique de modifier les règles du jeu, nous avons dû émettre une réserve officielle à l'égard de la stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie. Je dois relever ici une question connexe, à savoir l'écart toujours plus grand qui sépare, du point de vue des progrès scientifiques et techniques, un petit nombre de pays développés du reste de l'humanité. Rien n'est plus troublant pour le développement des nations et pour l'équilibre même des hommes que les répercussions de ce fait qui bouleversent de l'extérieur les traditions sociales et politiques restées à la traîne. Si, à ce phénomène, nous ajoutons la concentration de la science et de la technique dans un nombre de centres toujours plus réduit, nous aboutissons à une dislocation culturelle d'une gravité telle qu'elle menace les bases

morales de la coexistence sociale. Il est urgent d'étudier des remèdes internationaux à ces maux si graves, de même qu'il est urgent d'assurer la participation de tous à l'exploitation de ce qu'on appelle les "nouvelles frontières de l'humanité", telles que les fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale. C'est là le devoir de toutes les nations et de toutes les idéologies; ce devrait être le devoir essentiel des Nations Unies en cette décennie.

224. Le rôle de notre organisation ne saurait cependant être ni purement politique ni purement économique ou social, car la paix et la sécurité sont indissolublement liées au développement.

225. Enfin, dans cette brève récapitulation des idées directrices, je ne saurais omettre la nécessité de faire des Nations Unies un organisme véritablement universel. A cet effet, il faut incorporer de plein droit la Chine continentale dans notre organisation. Cette décision donnera une dimension nouvelle à la politique internationale ainsi qu'à l'Organisation; elle devra être appliquée avec ingéniosité et dans le respect des principes de la Charte.

226. Nous estimons que ces grands objectifs doivent être atteints par la voie du dialogue et non par la politique de puissance, par un engagement respectueux des droits d'autrui et non par la force militaire ou économique. Ils doivent être atteints par la participation, non par la dictature, et surtout par la primauté nettement accordée à la personne humaine sur la nation, la race ou la richesse.

227. Ces objectifs peuvent se réaliser par la volonté des gouvernements si brillamment représentés ici par tant de chefs d'Etat et de gouvernement. Ils savent que, pour ce faire, ils peuvent compter sur l'adhésion de tous les hommes et de toutes les femmes des quatre coins du monde en même temps que sur un personnel international de fonctionnaires alliant l'intelligence à la hauteur de vues, dont le Secrétaire général est l'exemple même. Faisons en sorte que cet immense potentiel de ressources humaines représente toujours l'intérêt général, conformément aux principes de la Charte; évitons qu'il ne se transforme en une bureaucratie appliquant mécaniquement les décisions adoptées par les nations.

228. Si notre organisation doit servir l'humanité, si nous avons conçu nous-mêmes rationnellement la nécessité d'une autorité mondiale, si la politique de force doit disparaître et s'il est impossible de remettre en honneur la conception périmée du jeu de l'équilibre méfiant des nations, alors le moment est peut-être venu de nous rapprocher de cette supranationalité implicitement contenue dans la Charte et qui constitue l'élan vital des Nations Unies. C'est seulement de cette façon que l'égalité proclamée entre les Etats, et souvent exprimée dans un vote inutile, pourra se transformer en réalité; c'est ainsi que la politique internationale sera au service de l'homme et non uniquement de certaines nations, comme elle l'était jusqu'ici. Mais pour cela, il faudra que les fonctionnaires des Nations Unies apportent et expriment leurs idées en toute liberté pour

faciliter nos décisions. Nous devons remplacer l'ancien ordre d'injustice par un ordre de paix et de sécurité véritable au moyen d'idées et de solutions nouvelles.

229. J'expose ces points de vue avec la modestie qui sied au représentant d'un petit pays, mais aussi avec la sincérité d'un peuple qui a toujours cru à ces idées et qui a lutté inlassablement pour les défendre, d'un peuple qui a constamment participé aux initiatives visant à consolider la paix, à appliquer la justice et à respecter la liberté de chaque peuple de choisir son propre destin. Si j'ai exprimé ces idées, c'est parce que sans cesse et sans réserve nous avons adhéré aux Nations Unies, aux décisions de leurs organes et de leurs institutions régionales dont certaines ont leur siège au Chili. J'ai également avancé ces idées parce que, sur le plan intérieur, le gouvernement du président Frei a suivi honnêtement et en tous points le programme qu'il avait soumis au peuple qui l'avait élu, programme de développement social, de progrès économique et de participation à part entière, laissant la plus grande liberté à toutes les idées politiques et culturelles. Enfin, j'exprime ces idées parce que le président Frei arrive à l'expiration de son mandat dans le respect de toute la collectivité nationale à l'issue d'élections qui se sont déroulées dans une liberté exemplaire, et qui aboutiront, par le jeu de nos mécanismes constitutionnels, à l'installation d'un nouveau gouvernement, dans le respect absolu de la tradition démocratique du pays.

230. Nous sommes fiers, en effet, de compter au nombre des peuples le plus loyalement attachés à la démocratie véritable entendue dans le sens du respect fidèle des décisions souveraines du peuple. Nous ne le cédon à personne dans notre attachement à la liberté et dans la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

231. Voici quelques jours [1860ème séance], notre assemblée adoptait par acclamation une résolution, parrainée par mon pays [A/8082, par. 8], qui est une nouvelle réaffirmation du principe d'autodétermination. Cette résolution commence en ces termes :

"En vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, principe consacré dans la Charte, tous les peuples ont le droit de déterminer leur statut politique, en toute liberté et sans ingérence extérieure, et de poursuivre leur développement économique, social et culturel, et tout Etat a le devoir de respecter ce droit conformément aux dispositions de la Charte."

232. Nous espérons que cette résolution sera fidèlement et scrupuleusement respectée, en particulier à l'égard des peuples qui entendent choisir leur régime intérieur par la voie démocratique. De même que le Chili assure les autres pays de son respect le plus total, de même il se montrera exigeant dans la défense de ce principe en ce qui concerne ses propres affaires intérieures. Nous demeurons résolu à entretenir des

relations de respect mutuel croissant avec toutes les nations et à adhérer — je tiens à le répéter particulièrement aujourd'hui — aux Nations Unies dans lesquelles nous voyons un instrument vital pour l'avènement

d'une coexistence constructive dans un monde où les hommes comptent de plus en plus.

*La séance est levée à 13 h 15.*